

## La Hélarrière en Donges, Loire-Atlantique

### Le site et la situation du manoir

La Hélarrière est un bel exemple de résidence noble de taille moyenne et ayant connu plusieurs phases de construction. Contrairement à beaucoup des manoirs précédemment étudiés par nos soins, et qui se trouvent près des limites de leur paroisse, La Hélarrière se situe près du bourg de Donges, à l'endroit où un terrain en pente douce laisse la place à ce que la matrice cadastrale, de façon assez pittoresque, appelle «*alluvions*», c'est-à-dire les terrasses inférieures et la plaine inondable de la vallée de la Loire (fig. 1). Au sud du manoir, le terrain est plat et peu élevé, constituant un paysage classique de plaine inondable, qui, voici peu encore, était envahi par les eaux au cours de l'hiver (fig. 2). Ce mouvement du fleuve apportait de nouvelles alluvions aux prairies, fertilisant naturel bienvenu qui assurait une belle pousse aux herbages. Au nord de l'ensemble bâti, le terrain monte en pente douce, la surface en étant variée et légèrement vallonnée, et l'humidité excédentaire évacuée par les fossés bordant les champs. Aucun ruisseau de quelque importance ne traverse cette zone, consacrée à la culture. Deux petits plans d'eau se voient près du manoir, l'un étant adjacent à l'enceinte et l'autre éloigné de quelques centaines de mètres. Le premier doit presque certainement son existence à l'extraction de l'argile utilisée pour la construction des bâtiments et c'est peut-être aussi le cas du second. Tous les deux étaient utilisés comme point d'eau pour la faune sauvage et les animaux domestiques.

La plupart des sites seigneuriaux que nous avons étudiés se trouvent à la jonction entre les terres arables et les prairies, à l'endroit précis où la nappe phréatique perce à la surface, assurant un ample approvisionnement en eau tout au long de l'année. Les besoins domestiques se voyaient ainsi satisfaits, mais les affleurements issus de la nappe permettaient souvent aussi d'alimenter les divers étangs et viviers. Une telle situation topographique facilitait grandement la gestion du domaine en offrant un accès facile aux principaux éléments du paysage agricole : les

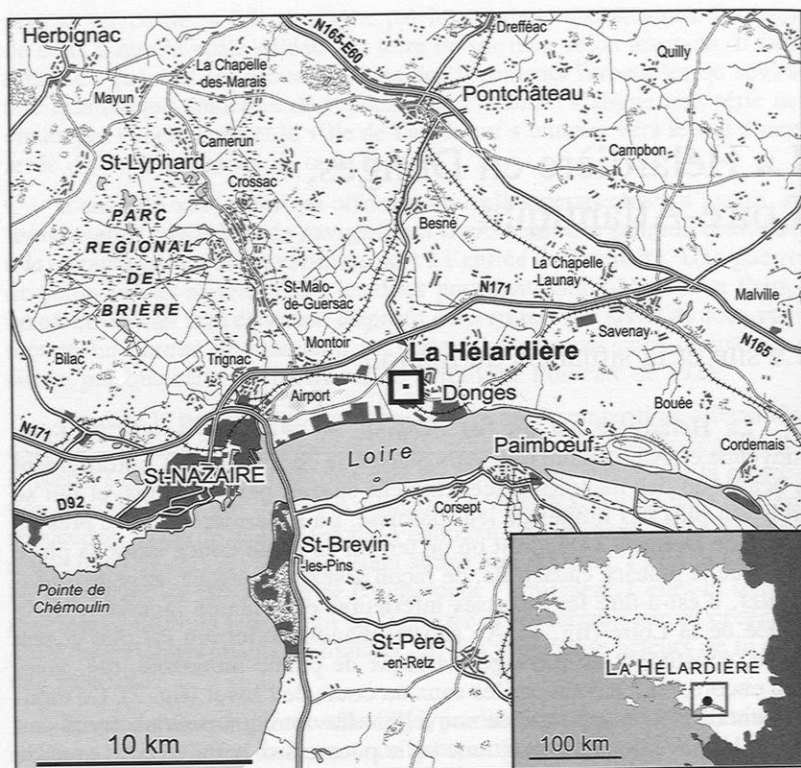


Figure 1 – La situation de La Hélaridière.

Dessin : Don Shewan.

terres arables, pour la culture des céréales, et les prairies, destinées au pâturage du bétail et des moutons. La Hélaridière est un bon exemple de ce modèle global.

Le bourg de Donges se trouve sur la rive nord de la Loire, sur une pente douce qui le protège des fréquentes inondations hivernales (fig. 1), presque en face de Paimbœuf, petit port de la rive gauche du fleuve, donnant accès au pays de Retz et à d'autres régions plus méridionales. De plus, la paroisse de Donges est placée de telle sorte qu'elle se trouve à mi-chemin de Nantes et des nombreux gros bourgs situés au sud et à l'ouest de la Grande Brière, dont Guérande et Le Croisic. C'est un des nombreux petits ports et cales qui se voient des deux côtés de la Loire et qui jouaient autrefois un rôle crucial dans la vie économique de l'es-

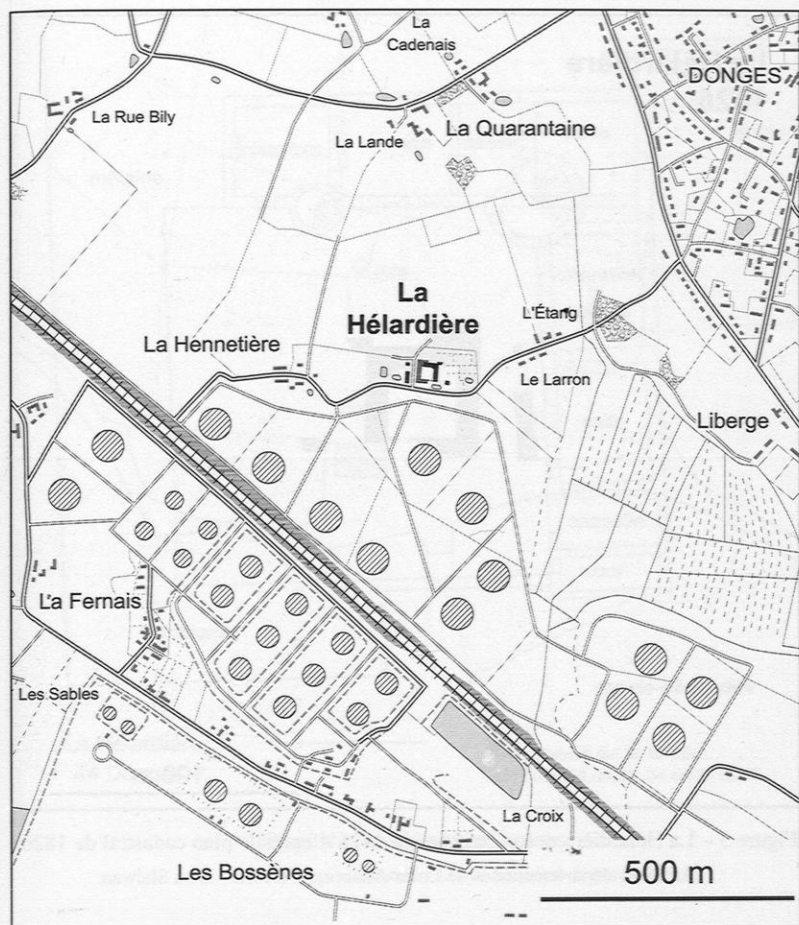


Figure 2 – La Hélarrière et ses alentours en 2008.

Dessin : Don Shewan.

taire<sup>1</sup>. On ne doit pas sous-estimer l'importance, nationale et internationale, de cette grande voie fluviale qu'est la Loire. Bien que, pendant une grande partie des temps historiques, l'hinterland de Donges ait été essentiellement rural, la présence de Nantes, tant du point de vue

<sup>1</sup> Carte postale : vue de la cale de Donges, probablement vers 1900. Collection privée.

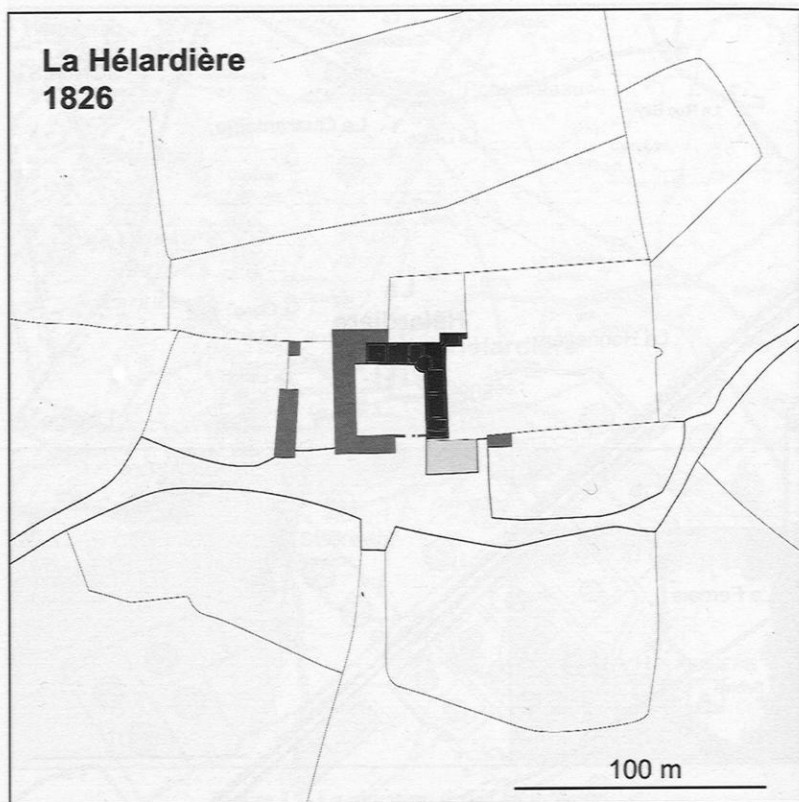


Figure 3 – La Hélarrière et son paysage en 1826 d'après le plan cadastral de 1826.  
Archives départementales de Loire-Atlantique. Dessin : Don Shewan.

rel qu'économique, est un facteur qui ne pouvait manquer d'attirer une famille noble désirant se faire une place au soleil et cherchant à augmenter sa fortune. En bref, la paroisse de Donges, et tout particulièrement ses manoirs et ceux qui les habitaient, étaient loin d'être isolés.

Au cours du vingtième siècle, le développement économique de l'estuaire s'est accompagné de l'introduction de l'industrie lourde, les chantiers de construction navale s'installant à Saint-Nazaire et l'industrie pétrochimique y connaissant une remarquable expansion, dont témoigne la présence d'usines et de parcs de stockage. La commune de Donges est particulièrement affectée par ce phénomène, et les anciennes prairies de La Hélarrière sont aujourd'hui colonisées par des réservoirs, les «*gros champignons*» (fig. 2) !



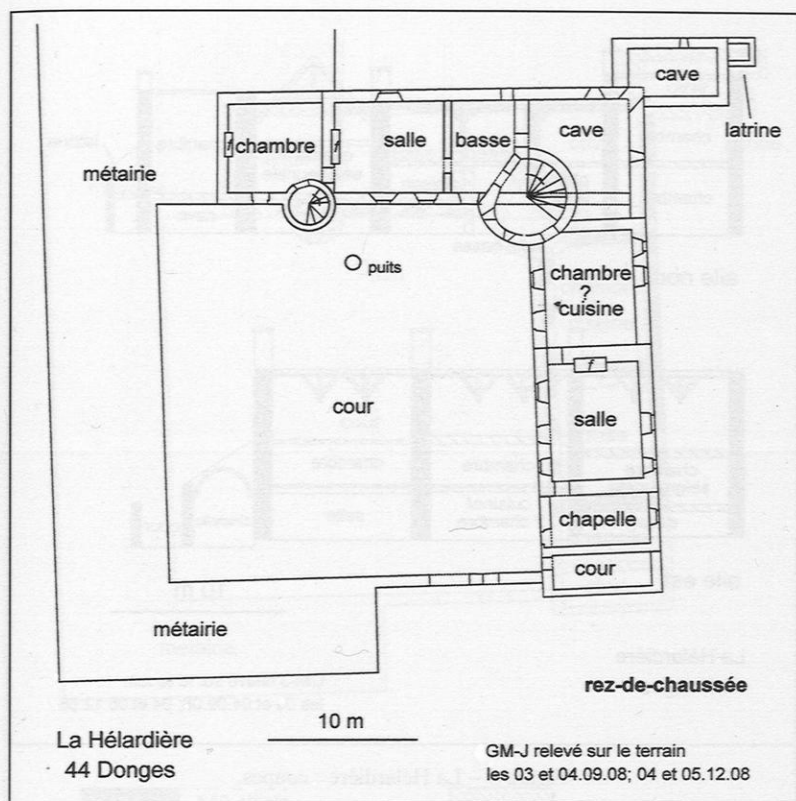


Figure 4 – La Hélarrière : plans.

Dessin : Gwyn Meirion-Jones.

## La datation de La Hélarrière

La datation de cet ensemble pose des problèmes considérables. A notre grand regret, les ressources qui nous auraient permis de proposer une date absolue des poutres grâce à la dendrochronologie n'étaient pas disponibles lorsque nous avons mis en œuvre notre programme de recherches de terrain. En l'absence d'une telle datation, nous nous voyons contraints de nous appuyer sur les données documentaires et sur celles, parfois très discutables, que peut nous fournir l'analyse stylistique. La première approche est sujette, non seulement à la conservation, souvent parcellaire, de la documentation, mais aussi à l'interprétation de celle-ci. On ne connaît que

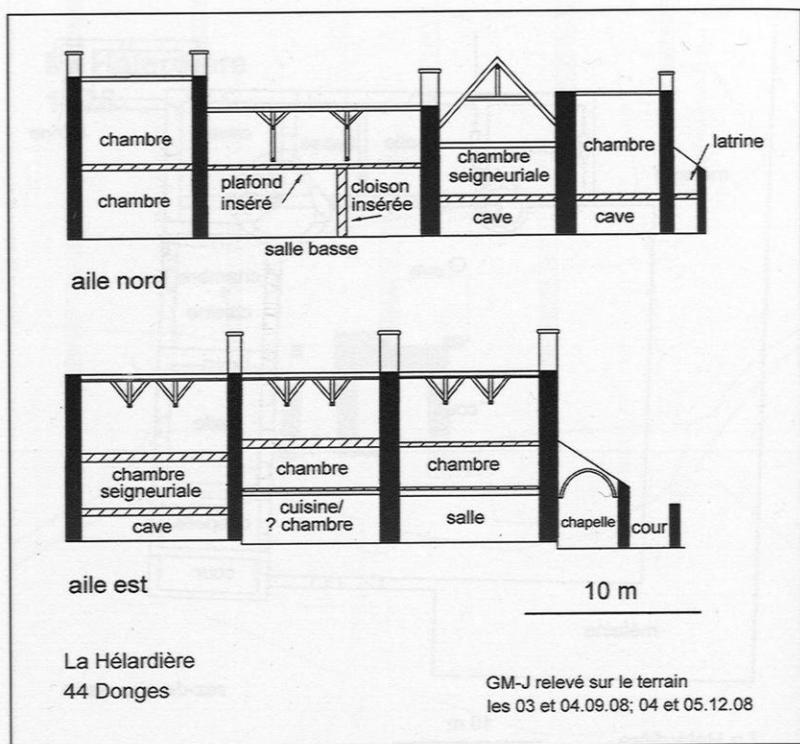


Figure 5 - La Hélarrière : coupes.

Dessin : Gwyn Meirion-Jones.

trop bien, par ailleurs, les chausse-trapes attendant celui qui se risque à l'analyse stylistique. En effet, une région peut être plus avancée qu'une autre dans l'adoption des modes nouvelles, mais les propriétaires, tenant les cordons de la bourse, ordonnant et payant les travaux, peuvent se montrer progressistes ou conservateurs dans leur choix des styles. Bien qu'on puisse imaginer que les modes les plus récentes étaient immédiatement adoptées à La Hélarrière, situé dans le couloir de la Loire, lieu de passage des marchandises et des commerces de toute nature, mais aussi des idées nouvelles et des innovations, il faut bien admettre qu'il en irait bien différemment si le propriétaire des lieux était de tempérament conservateur. C'est donc avec quelque hésitation que nous avons tenté de situer les différentes parties de l'ensemble de La Hélarrière dans un cadre chronologique large (fig. 6). En dépit de ces réserves, il est cependant possible de proposer un schéma global de l'évolution du site.

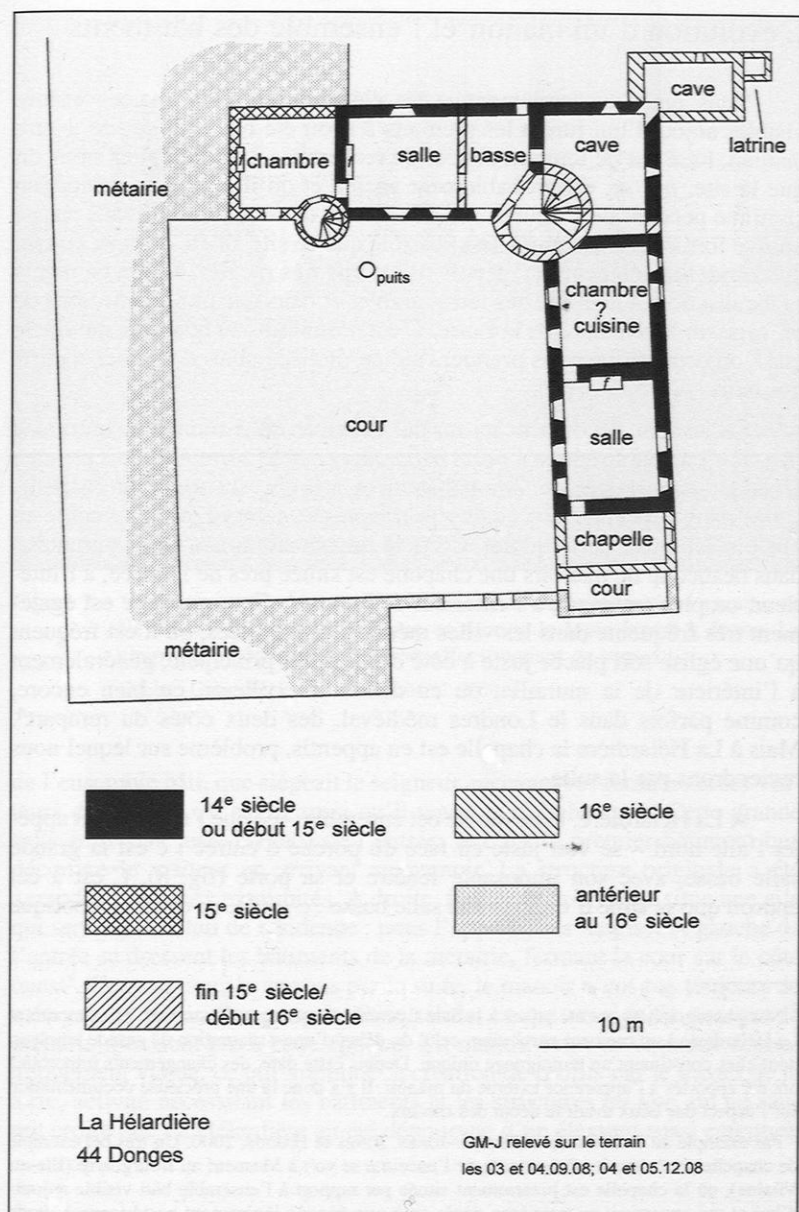


Figure 6 – La Hélarrière : phases de datation.

Dessin : Gwyn Meirion-Jones.

## L'évolution d'un manoir et l'ensemble des bâtiments

Nous ignorons totalement si les éléments les plus anciens encore visibles aujourd'hui furent les premiers à avoir été bâtis sur ce site. Notre instinct, basé sur de longues années de recherches dans la région, nous dit que le site, *per se*, est probablement ancien et qu'il a vu une occupation continue pendant de nombreux siècles. Mais, de ceci, nous n'avons pas de preuve formelle. Il est tout à fait possible que ce site ait été occupé, en tant que résidence seigneuriale, depuis des temps très reculés, si l'on en juge à sa localisation, à la limite des terres arables et dans une importante zone de passage sur la rive nord de la Loire. C'est néanmoins au quatorzième siècle que l'on peut attribuer les premiers indices indiscutables d'une occupation des lieux.

Le visiteur découvrira ici un bel exemple de manoir à cour fermée (fig. 7)<sup>2</sup>. La double entrée – *porte piétonne* ; *porte charretière* – est presque classique dans la région. Immédiatement à droite se trouve la chapelle, située dans l'enceinte ; on allait y prier après être arrivé sans encombre au manoir, ou avant de le quitter. C'est là une situation des plus courantes : dans beaucoup de manoirs une chapelle est située près de l'entrée, à l'intérieur, ou plus rarement, à l'extérieur de la cour<sup>3</sup>. Cette pratique est également très fréquente dans les villes médiévales fortifiées, où il est fréquent qu'une église soit placée juste à côté d'une porte principale, généralement à l'intérieur de la muraille, ou en dehors de celle-ci, ou bien encore, comme parfois dans le Londres médiéval, des deux côtés du rempart<sup>4</sup>. Mais à La Hélarrière la chapelle est en appentis, problème sur lequel nous reviendrons par la suite.

À La Hélarrière, le noyau de cet ensemble – ce que l'on pourrait appeler l'aile nord – se voit juste en face du porche d'entrée : c'est la grande salle basse, avec son imposante fenêtre et sa porte (fig. 8). C'est à cet endroit que se situe d'ordinaire la salle basse : c'est là, au cœur symbolique

<sup>2</sup> Nos photographies ont été prises à la date figurant sous chaque illustration. Elles montrent La Hélarrière à un moment particulier, celui du début d'une restauration de grande ampleur, dont elles constituent un témoignage unique. Depuis cette date, des changements importants ont été apportés à l'apparence externe du manoir. Il y a donc là une précieuse documentation sur l'aspect des lieux avant le début des travaux.

<sup>3</sup> Par exemple au Bois Orcan : MEIRION-JONES, JONES et HARRIS, 2000. Un très bel exemple de chapelle située sur le côté externe de l'enceinte se voit à Mesneuf au Bourgarré (Ille-et-Vilaine), où la chapelle est bizarrement située par rapport à l'ensemble bâti visible aujourd'hui et qui appartient au treizième siècle ou à une époque légèrement postérieure. L'étude minutieuse des lieux montre qu'elle se rattache en fait à un ensemble plus ancien, situé plus haut sur la pente, et protégé par des remparts terroyés.

<sup>4</sup> Par exemple: St Botolph's within Aldersgate et St Botolph's without Aldersgate.





Figure 7 – Vue d'ensemble. À noter : les bâtiments de la métairie à gauche de l'entrée, l'ancienne salle basse en face et le logis actuel à droite. La chapelle, à côté de l'entrée, est effectivement en appentis.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 04.12.2008.

de l'ensemble bâti, que siégeait le seigneur, recevant ses fermiers et les visiteurs de marque ; c'est là aussi qu'il tenait parfois banquet. Cette grande salle se trouve juste en face de l'entrée, et c'est le premier bâtiment que découvre le visiteur en arrivant au manoir. La structure originale a été agrandie à ses deux extrémités. A droite, flanquant la cour, se situe une aile qui sert aujourd'hui de résidence : nous l'appellerons «logis». A gauche de l'entrée se dressent les bâtiments de la métairie, fermant la cour sur le côté ouest<sup>5</sup>. Comme nous le verrons par la suite, le manoir n'eut pas toujours de métayer, en particulier au quinzième siècle, ce qui ne signifie pas que la métairie n'existait pas à cette époque. Un manoir étant un domaine économiquement viable, ce qui implique la création de profits par le travail de la terre, activité nécessitant les bâtiments et les structures *ad hoc*, on ne saurait croire que La Hélarrière ait été dépourvue d'un élément aussi essentiel.

<sup>5</sup> Les bâtiments de la métairie encore visibles à La Hélarrière n'appartiennent pas à l'actuel propriétaire du manoir. Constituant un domaine autre, ils n'ont pas été inclus dans notre étude.



Figure 8 – La Hélarrière : l'entrée de la cour fermée et la façade sud du manoir. La salle basse, qui date probablement du quatorzième siècle – et qui n'a pas d'étage – est en face. À l'origine cette salle était à charpente apparente. La porte d'entrée est au bas bout de la salle. La grande tourelle d'escalier à droite de cette porte est postérieure.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 06.09.2005.

D'autres structures de moindre importance se voient à l'extérieur de l'enceinte : la «mare» est une structure ancienne, ressemblant superficiellement à une douve. Il est probable qu'il s'agit d'une excavation creusée pour extraire l'argile servant à faire le mortier utilisé dans la construction des bâtiments. Cette structure pittoresque sert aujourd'hui d'habitat aux oiseaux aquatiques, d'abreuvoir aux chevaux et autres animaux domestiques (on notera la présence d'une rampe pavée sur le côté sud) et (fig. 7) d'endroit où l'on lave le linge, pourvu d'un lavoir avec porte indépendante et plate-forme de travail (sur la droite de la figure).

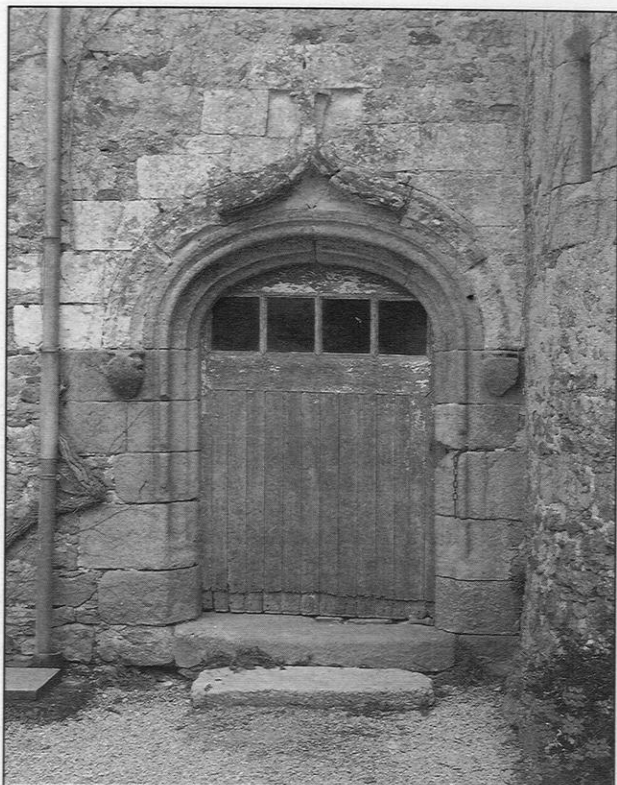


Figure 9 – La Héliardière : la grande porte d'entrée de la salle basse, reconstruite au goût du jour au début du seizième siècle, en même temps que la tourelle d'escalier.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 06.09.2005.

La photographie de la cour (fig. 8) révèle d'autres détails. Juste en face de l'entrée se trouve la salle basse, bâtiment à un seul niveau, avec une porte à droite et deux fenêtres en position originelle – l'une d'entre elles est aujourd'hui remplacée par une porte, faisant double emploi avec la précédente – destinées à éclairer la salle. Immédiatement à droite se voit une tourelle d'escalier de construction postérieure (nous y reviendrons). La grande porte (fig. 9) et la fenêtre (fig. 10) semblent dater du début du seizième siècle et sont peut-être contemporaines de la tourelle d'escalier (à droite sur la fig. 8) ; il paraît tout à fait approprié d'attribuer ces éléments aux années 1510-1520. A gauche – c'est-à-dire à l'ouest – de cette salle basse se trouve le premier de ce que qu'on appellera *chamber-block*,





Figure 10 – La Hélarrière : la grande fenêtre de la salle basse, reconstruite en même temps que la porte principale.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 06.09.2005.

soit un ensemble de deux chambres, placées l'une au-dessus de l'autre, servant de logement au haut bout de la salle basse, un escalier à vis, que l'on voit nettement sur la photographie (fig. 11)<sup>6</sup>, donnant accès à la chambre supérieure. Ce qui semble être une porte, au rez-de-chaussée, n'est en fait qu'une des fenêtres originales, agrandies par la suite. A l'origine, on ne pouvait accéder au *chamber-block* que par l'intérieur du bâti-

<sup>6</sup> Le terme anglais de *chamber-block* n'a pas d'équivalent en français. Il s'agit d'un corps de bâtiment abritant les chambres, sans qu'il s'y trouve de salle, de cuisine ou de cave. Dans la forme la plus simple, comme ici, la chambre haute est simplement posée sur une chambre basse ; dans d'autres endroits on trouve, parfois, plusieurs chambres à chaque niveau.





Figure 11 – La Héliardière : un *chamber-block* rajouté à la salle basse pour augmenter le nombre de pièces du manoir, probablement au quinzième siècle. La chambre haute est accessible par son propre escalier à vis. La porte actuelle est postérieure.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 06.09.2005.

ment, par le bas bout de la salle basse. Ce «bloc» permettait de loger le seigneur et sa famille immédiate sur deux niveaux distincts.

Dans la fig. 12, la salle basse est vue de l'arrière, une porte étroite donne directement accès du bas bout de la salle au courtil situé derrière la maison ; cette porte se situe à peu près en face de la porte d'entrée principale, formant avec celle-ci un passage transversal embryonnaire, mais qui, à l'origine, ouvrait sur la salle (il fut, par la suite, transformé en véritable couloir par l'insertion d'un mur transversal (voir *infra*). La grande fenêtre, qui a conservé sa grille d'origine, éclaire le haut bout de la salle et fait face



Figure 12 – La Hélarrière : la salle basse vue de l'arrière. À remarquer : la porte qui donne accès à la cour arrière, ainsi que les deux grandes fenêtres qui conservent toujours leurs grilles.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 06.09.2005.

à la fenêtre ouvrant sur la cour. Ces deux fenêtres ne laissaient pas simplement passer la lumière, mais éclairaient le haut bout de la salle basse, celui réservé au seigneur qui y siégeait en certaines occasions. Cet éclairage croisé est hautement symbolique, car il met en exergue la présence du seigneur, siégeant ou banquetant. La ligne du toit montre bien que ce bâtiment n'eut jamais qu'un seul niveau ; aucun indice ne permet en effet de croire que cette grande salle eut un jour un étage, occupé par une salle haute. L'examen de la charpente de la salle basse révèle d'ailleurs un assemblage de grande qualité, rehaussant le statut de l'espace sous-jacent.

L'aile transversale, qui se voit sur la gauche de la photographie (fig. 12) est plus élevée ; la fenêtre avec sa grille originale en place signale une chambre seigneuriale en mezzanine. Au premier plan, derrière les arbustes, se trouvent les ouvertures servant à ventiler la cave semi-enterrée. On a donc ici un exemple classique de salle basse avec cave semi-enterrée, surmontée d'une chambre en mezzanine, c'est-à-dire ce que nous avons appelé ailleurs «minimum seigneurial», la salle servant d'espace multifonctions, où étaient admises toutes les classes de la société, sans que sa grandeur laisse planer le moindre doute quant au pouvoir, au prestige et à l'influence du seigneur des lieux. L'espace privé réservé à ce dernier était constitué d'une chambre unique en mezzanine, pourvue d'un judas permettant d'observer discrètement ce qui se passait dans la grande salle. On y accédait probablement par un escalier de pierre, donnant directement sur la salle basse ; il ne subsiste rien de cette structure, sinon la porte ouvrant sur la cave.

La charpente de cette salle basse témoigne de son importance. Elle est remarquable par sa forme et sa simplicité. Il convient de se souvenir qu'avant la fin du quinzième siècle toutes les grandes salles dans le Grand Ouest – salles basses et salles hautes – étaient, a priori, pourvues d'une charpente apparente, ce qui signifie que la structure de poutres soutenant le toit était visible du sol ; elle n'était pas masquée par un plafond comme elle le fut dans les siècles suivants.

Comme dans toutes les grandes salles basses de ce type, la porte d'entrée de La Héliardière se trouvait au bas bout de la pièce. En y entrant, le visiteur, quel que fût son statut, se trouvait face à la cheminée monumentale, située au haut bout et symbolisant la présence du seigneur et propriétaire des lieux ; il est très probable que son linteau en portait les armes, sculptées ou peintes, ou les deux ensemble.

Le regard du visiteur était certainement attiré aussi par la belle charpente se trouvant au-dessus de sa tête, témoignant, là encore, de la richesse et du statut élevé du seigneur des lieux (fig. 13, 14, 15, 16). La fig. 13 montre la charpente de la salle basse telle qu'elle se présentait au cours de la récente restauration des bâtiments (le plafond/plancher est une insertion postérieure, que l'on peut sans doute dater du début du seizième siècle). C'est ce que découvrait le visiteur qui se tenait dans la salle basse. On remarquera l'élégante découpe du poinçon de section octogonale. Cette charpente est divisée en trois parties, délimitées par deux fermes de charpente. La première porte quatre écus sur les faces du poinçon, qui étaient très probablement peints, à l'origine, des armes du seigneur et de ses ancêtres. La seconde ferme est encore plus remarquable : elle se trouvait en effet au-dessus de l'endroit symbolique où siégeait le seigneur, au haut bout de la salle, devant la grande cheminée. Elle porte une couronne sculptée, témoignage particulièrement clair des aspirations et du rang du seigneur, propriétaire et bâtisseur (fig. 15). On remarque aussi que les tirants, ou entrants, sont élégamment taillés et présentent une section octogonale. Il ne s'agit pas ici de poutres porteuses, mais de tirants, servant à maintenir en place l'extrémité inférieure des arbalétriers et à empêcher le toit de s'affaisser vers l'extérieur. Ces tirants donnent une charpente très élégante car ils ne portent pas le poids d'un plancher ; il est inutile qu'ils soient massifs.

On a donc ici la grande salle basse, la salle commune où tout un chacun pouvait être admis et où se géraient les affaires du domaine. Les appartements privés du seigneur se trouvaient, comme nous l'avons noté, au bas bout de la salle basse, comme dans beaucoup de manoirs bretons, et étaient placés en mezzanine au-dessus de la cave. Il est donc manifeste que ce manoir présente ce que nous avons appelé le « minimum seigneurial » : une grande salle, symbole du prestige, de la puissance et de la richesse du propriétaire, où il pouvait tout à la fois recevoir ses hôtes de façon cérémo-



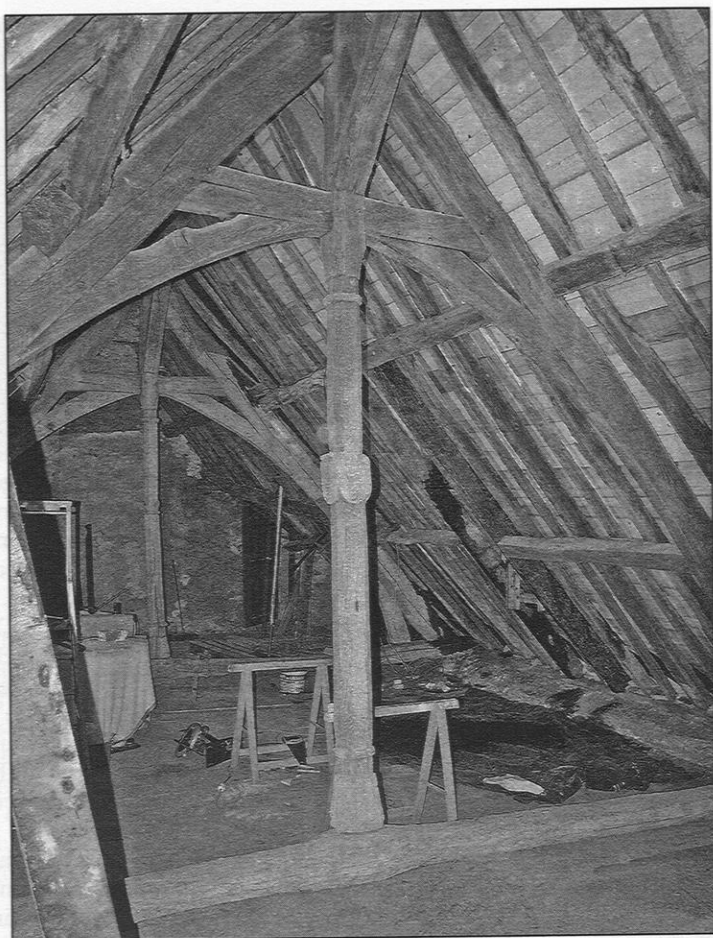


Figure 13. – La Héliardière : la charpente de la salle basse vue pendant la restauration récente ; le plafond/plancher est une insertion du début du seizième siècle. À l'origine, cette charpente aurait été visible d'en bas, c'est-à-dire apparente. Celui qui arrive par la porte principale aurait vu, au-dessus de sa tête, une belle ferme de charpente finement sculptée, avec une section octogonale et portant des armoiries sur les écus façonnés dans le bois. La deuxième ferme de charpente, au haut bout de la salle, est symboliquement au-dessus de la tête du seigneur, qui siégeait devant la grande cheminée. Ici le poinçon porte une couronne, sculptée dans le bois, symbolisant la noblesse du seigneur, propriétaire et constructeur.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 05.09.2008.





Figure 14 – La Hélarrière : la charpente de la salle basse. Le poinçon de la première ferme, près de l'entrée, porte, gravés dans le bois, quatre écus qui ont dû porter des armoiries peintes à l'origine.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 05.09.2008.

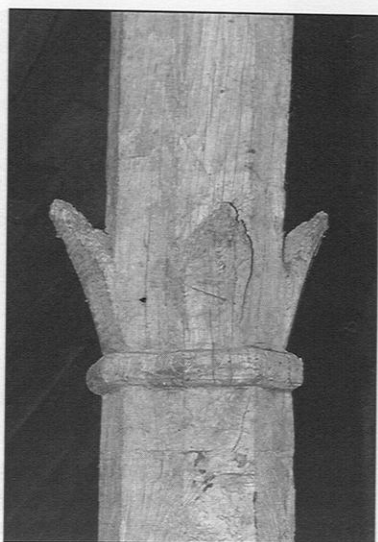


Figure 15 – La Hélarrière : la charpente de la salle basse. Le poinçon de la deuxième ferme, près du foyer, porte, gravée dans le bois, une couronne symbolisant la noblesse du seigneur.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 05.09.2008.



Figure 16 – La Hélarrière : la base du poinçon, dont la fonction est de supporter le milieu du tirant (le tirant, ou entrain, destiné à être vu d'en bas, est léger et finement sculpté ; ce n'est nullement une poutre porteuse). Les poutres porteuses, qui supportent le plancher actuel, ont été insérées, probablement au début du seizième siècle, en dessous des tirants d'origine.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 05.09.2008.

nieuse et gérer son domaine, et une seule pièce d'étage relevant du domaine privé, la chambre, qui n'était pas destinée au seul sommeil mais aussi aux repas familiaux et autres rencontres privées. La vertu psychologique de cet ensemble, malgré ses dimensions modestes, est très forte. Même si la qualité du logement peut paraître bien maigre pour un propriétaire terrien, il faut se souvenir que, jusqu'à une date avancée du vingtième siècle, dans l'Ouest de la France, la plupart des gens passaient la totalité de leur existence, de la naissance à la mort, dans une seule et unique pièce<sup>7</sup>. Les propriétaires terriens cherchaient cependant à améliorer ce minimum, comme nous allons le voir dans ce qui suit.

### La datation de la plus ancienne salle basse connue à La Hélardière : le «minimum seigneurial»

Nous nous tournons brièvement vers la documentation écrite. Comme on le verra de manière plus détaillée dans ce qui suit, il est fait mention, en 1428 de «*Guillaume Briend, seigneur de la Hoelardiere qui n'a pas de metaier [...]*»<sup>8</sup>. Il est possible que la salle basse et la chambre qui lui est associée puissent lui être attribuées. Mais les données stylistiques nous incitent à placer cet ensemble dans la seconde moitié du quatorzième siècle. Les éléments architecturaux semblent indiquer que la famille qui occupait le manoir se souciait assez peu du confort, ce qui s'accorderait bien avec une date antérieure à 1400. Cette hypothèse est encore renforcée par le fait que cette famille était, pour une bonne part, d'origine militaire. Avouons humblement que nous ignorons la date de construction de ce bâtiment, mais que notre instinct nous pousse à le dater de la fin du quatorzième siècle. La disparition de la cheminée de la salle basse est un autre obstacle à notre tentative de datation de cette structure.

Quels qu'aient été les premiers bâtisseurs ou propriétaires, eux-mêmes, ou leurs successeurs, eurent bientôt besoin de plus de place que ce que pouvait fournir le «minimum seigneurial» ; ceci entraîna la construction du «logis», formant l'aile orientale de l'ensemble (fig. 17, 18, 19). Il est cependant possible que ce «logis» soit à peu près contemporain de la salle basse, ou même qu'il lui soit antérieur. Il semble qu'au départ ces deux bâtiments n'aient pas été reliés, et nous ignorons totalement quel était

<sup>7</sup> MEIRION-JONES, 1982.

<sup>8</sup> Saint-Brieuc, Bibliothèque municipale MS 38 f. 56. Nous remercions Alain Gallicé, qui nous a fourni cette référence et en a proposé une date. Le registre AD Loire-Atlantique, B 2988, qui donne un résumé de la première Réformation de la noblesse, entre 1426 et 1432, ne le fait malheureusement qu'en termes très généraux pour le diocèse de Nantes (pour Donges, voir f. 9<sup>v</sup>).



Figure 17 – La Hélarrière : l'aile est du manoir, vue de la cour. À gauche, la grande tourelle d'escalier qui relie le corps principal, contenant la salle basse, et cette aile «résidentielle» dont la partie droite semble être du quatorzième siècle et qui, à cette époque, constituait un *chamber-block*. Ce dernier fut relié au corps principal par la campagne de construction du début du seizième siècle. La chapelle, datant probablement du seizième siècle dans son état actuel, a été rajoutée à la construction antérieure.  
Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 06.09.2005.



Figure 18 – La Hélarrière : le côté est du manoir, vu de l'extérieur. Le petit *chamber-block* du fond a été ajouté au seizième siècle ; l'accès se faisait uniquement par un escalier extérieur. La chambre haute est située au-dessus d'une cave, reliée à la grande cave qui se trouve au bout de la salle basse.  
Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 06.09.2005.



Figure 19 – La Hélaridière : la grande cheminée, probablement du quatorzième siècle, de l'ancien *chamber-block* (fig. 10). Elle a été restaurée au moins une fois et le linteau de pierre d'origine a été remplacé par un linteau de bois.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 06.09.2005.

l'édifice qui occupait l'angle nord-est de la cour, ou même s'il y en avait un à cet endroit. La grande cheminée encore en place nous incite, sur des critères stylistiques, à dater ce bâtiment – le logis – de la fin du quatorzième siècle (mais, comme la salle basse, il n'est pas non plus impossible qu'il appartienne au début du siècle suivant).

Le «logis» se compose, fondamentalement, de deux unités (fig. 17), celle se trouvant au sud étant probablement la plus ancienne, l'unité nord (très largement modifiée et transformée aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles) résultant probablement d'une seconde campagne de construction. Nous avons effectivement ici une deuxième salle basse, surmontée d'une salle haute à laquelle on accédait autrefois, à partir de la cour, par un escalier extérieur, peut-être en bois ; on distingue en effet, dans la maçonnerie de la façade, le tracé d'une ancienne porte d'étage. On peut également penser qu'il y a ici un *chamber-block*, c'est-à-dire une grande chambre d'étage au-dessus de la chambre du rez-de-chaussée. Si tel est le cas, son extension vers



le nord résulte peut-être du désir, non seulement d'étendre la zone habitable, mais aussi de créer une cuisine au rez-de-chaussée, surmontée par une chambre. Quelle que soit l'explication que l'on peut donner, il y a ici de vastes espaces attestant une certaine recherche architecturale. On notera que le «logis» se trouve à proximité de l'entrée de la cour, et que la chapelle est un ajout, en appentis. Nous ne savons pas si la structure actuelle, qui semble dater du seizième siècle, est venue remplacer, sur le même site, une chapelle précédente, mais il n'y a là rien d'impossible. Il arrive souvent que les chapelles successives occupent exactement le même site. La façade extérieure du «logis», faisant face au parc, a été substantiellement restaurée et modifiée, mais il faut souligner la présence d'une aile en saillie à l'extrémité nord. Ajoutée à la fin du seizième siècle ou au début du siècle suivant, elle créait une nouvelle chambre d'étage, sur une extension de la cave ; on y accédait par un escalier extérieur.

### Les modifications de la salle basse aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles

La pierre de taille utilisée à La Hélarrière est – ou était – pour l'essentiel du tuffeau, pierre qui a le défaut d'être friable et de manquer de résistance mécanique, à moins qu'elle soit extraite des meilleurs lits de la carrière. C'est très certainement à ces causes qu'il faut rapporter la disparition des cheminées de la salle basse et des autres pièces, ainsi que la fracture du linteau du «logis» (fig. 19). Il est également probable que, dès le début du seizième siècle, il était devenu nécessaire de remplacer les encadrements des portes et des fenêtres de la salle basse.

On peut identifier deux grandes phases de construction et de rénovation, dont la première, probablement au quinzième siècle, vit l'ajout d'un *chamber-block* au haut bout de la salle basse, cette structure se composant d'une chambre d'étage au-dessus d'une autre chambre de rez-de-chaussée, l'accès à l'étage se faisant par un escalier à vis (fig. 11). Il est possible que la chambre située au rez-de-chaussée ait été destinée à servir de cuisine, car aucun indice ne permet de situer une pièce de ce type dans la structure originale. Le mur arrière ne montre aucune trace d'un bâtiment latéral, comme celui que l'on voit à La Salle en Plurien (Côtes-d'Armor), et il n'existe, pour l'instant, aucune preuve de l'existence de cuisines indépendantes, comme c'était le cas dans l'Angleterre médiévale. Il faut donc supposer que l'on faisait la cuisine dans la salle basse. Nous avons déjà noté que la porte de rez-de-chaussée du *chamber-block* fut ouverte postérieurement, presque certainement au dix-neuvième siècle, sinon plus tard encore. Dans la seconde phase, on recons-

truisit la porte et la fenêtre de la salle basse dans le style de l'extrême fin du quinzième siècle ou du début du siècle suivant : une date aux environs de 1510-1520 est entièrement plausible pour cette expression terminale et quelque peu décadente du style gothique (fig. 9, 10). Il est certain également que c'est à cette époque que fut inséré l'actuel plafond/plancher.

Nous avons décrit ailleurs le phénomène de l'insertion des plafonds/planchers dans les salles basses (et hautes) avec charpente apparente<sup>9</sup>. Les plus anciens exemples connus datent de la fin du quinzième siècle, mais c'est probablement au siècle suivant qu'appartiennent la plupart des exemples, bien qu'on ait continué d'en placer jusqu'à une date avancée du dix-septième siècle<sup>10</sup>. Ici on a utilisé cette occasion pour insérer aussi une cloison dans le bas bout de la salle basse, ce qui a créé un passage transversal entre les deux portes. Le visiteur arrivant à la porte principale ne voyait désormais plus la cheminée ni la charpente. L'intimité et le confort étaient désormais les principaux besoins ; la fonction publique que jouait la salle basse au Moyen Âge était en plein déclin et la salle était en train de se transformer en salle à manger. La Renaissance était arrivée à La Hélarrière.

Selon nous cette rénovation s'accompagna de la construction de la grande tourelle d'escalier dans l'angle nord-est de l'ensemble, permettant ainsi de relier l'aile nord, contenant la salle basse, à l'aile orientale, contenant le «logis» (fig. 8, 11).

On trouvera dans ce qui suit une étude de la succession des propriétaires du manoir, qui donne à penser que c'est à la famille André que reviennent ces opérations de rénovation et de construction. Il semble, en effet, qu'ils aient disposé de la richesse nécessaire à celles-ci à partir des années 1470. Il est donc très plausible que ce soit cette famille qui, à cette époque, ajouta d'abord le *chamber-block* puis poursuivit une campagne de construction qui le mena à l'édification de la grande tourelle d'escalier, reliant les deux ailes (cette opération entraîna, entre autres, la destruction du mur méridional de la cave et de la chambre seigneuriale, à l'est de la salle basse, et, par conséquent, l'élargissement de la cave et de la chambre rénovée se trouvant au-dessus de celle-ci). La famille André restant propriétaire du manoir jusqu'aux environs de 1520, il est parfaitement raisonnable de leur attribuer cette initiative. De plus, le mariage de Michel André à Catherine de Saint-Gilles, vers 1490, ne pouvait qu'inciter les propriétaires à améliorer les lieux, même si l'on peut penser que les travaux furent menés à bien par leur fils Bonaventure.

<sup>9</sup> MEIRION-JONES, JONES et PILCHER, 1995.

<sup>10</sup> Cf. Coadelan en Prat. MEIRION-JONES, JONES et GUIBAL, 2008.

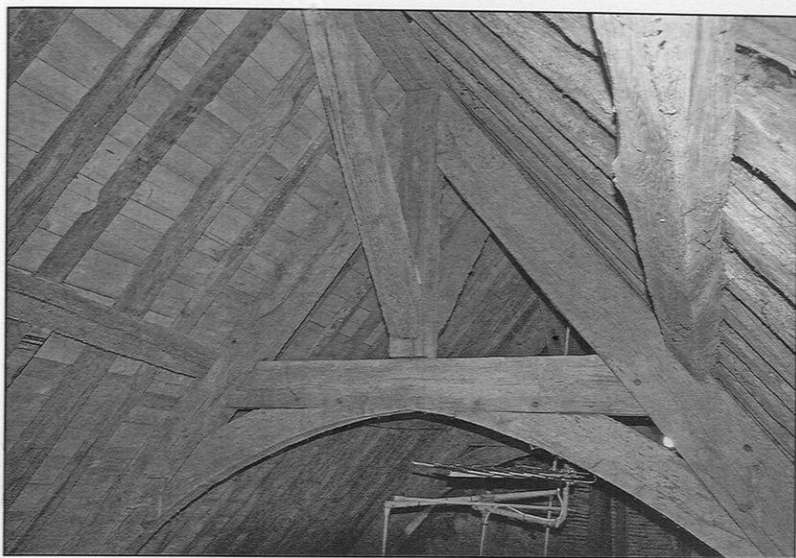


Figure 20 – La Hélarrière : la charpente au-dessus de l'aile est.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, 05.09.2008.

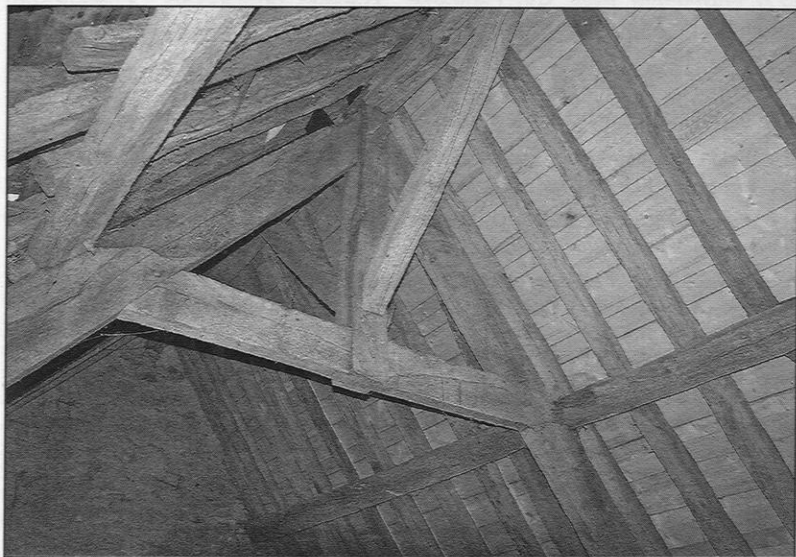


Figure 21 – La Hélarrière : la charpente au-dessus du petit *chamber-block*.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 05.09.2008.



## Les possesseurs du manoir aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles

Les documents concernant les premiers propriétaires de La Héléardièrè sont peu nombreux<sup>11</sup>. On ne peut donc que retracer, en termes assez généraux, la succession des occupants depuis le début du quinzième siècle, même s'il demeure beaucoup d'incertitudes à ce sujet, en particulier sur les dates auxquelles – et les raisons pour lesquelles – le manoir passa en d'autres mains. Comme c'est le cas pour beaucoup d'autres petits manoirs bretons, le premier seigneur de La Héléardièrè est attesté à l'époque de la première Réformation générale de la noblesse connue, soit, pour le duché, entre 1426 et 1432. Pour la paroisse de Donges, il paraît très probable que cette Réformation ait été effectuée en 1428, année où est mentionné «*Guillaume Briend, seigneur de la Hoelardièrè qui n'a pas de metaier [...]*»<sup>12</sup>. Il possédait aussi le manoir de La Briandais en Missillac, où se voient les vestiges d'un manoir du dix-huitième siècle<sup>13</sup>. Dans les réformations suivantes, en 1440 et 1454, Gérard Briend/Briand, qui était presque certainement le fils de Guillaume, est enregistré comme «noble et exempt» à La Héléardièrè, où il résidait sans métayer, mais avec un receveur, Guillaume Rialo<sup>14</sup>. Nous n'avons pas réussi, à ce jour, à relier directement Guillaume et Gérard à d'autres ancêtres ou à d'autres branches de la famille Briand. Il est probable, par exemple, que le Jean *Brient* qui servait en tant qu'archer à Vitré en 1356 en était un parent éloigné, étant donné les liens qu'il entretenait avec son capitaine, Thibaud de Donges, seigneur de Rochefort<sup>15</sup>. Mais il est impossible de prouver que Jean était lui-même apparenté à Marc/Macé Brient, qui servit avec Olivier, seigneur de Montauban, au siège de Bécherel en 1371, ou à Simon, Yvonne et Henri Brient, qui, la même année, servaient avec Bertrand du Guesclin<sup>16</sup>.

Pour ce qui est de Guillaume Briend, il est manifeste qu'il mena lui aussi une carrière militaire. Ainsi est conservée une impression du sceau

<sup>11</sup> On trouvera une documentation intéressante dans les *Cahiers Dongeois*, n° 2 (sans date), p. 77-82. Blandin, 1980, ne mentionne pas La Héléardièrè comme fief de la vicomté de Donges, bien qu'il semble que ce soit bien le cas (voir *infra*, p. 725-726). La principale source documentaire est A[rchives] d[épartementales de la] Loire-Atlantique, 177 J, Fonds de la Héléardièrè, dont il existe un inventaire dactylographié par Michèle Sénéchal. Nous remercions également le V<sup>te</sup> Gilles du Bouëxic de Pinieux, de Limerzel, Morbihan, qui nous a permis de consulter certaines de ses archives, ainsi que M. Arthur Genuit qui nous a transmis un exemplaire de son étude inédite «Histoire d'une Maison 1428-2003», traitant du manoir de La Guichardaye en Tréal (Morbihan), dont on verra l'intérêt, *infra*, p. 724.

<sup>12</sup> Voir la note 8 ci-dessus.

<sup>13</sup> *Le Patrimoine*, 1999, II, p. 1069.

<sup>14</sup> Saint-Brieuc, Bib. mun., MS 38 fol. 8 et 35<sup>v</sup>.

<sup>15</sup> DOM MORICE, 1742-1746, I, col. 1504.

<sup>16</sup> *Ibid.*, I, cols. 1649 et 1665 (*sic* pour 1655).



armorié qu'il utilisait lorsqu'il était écuyer de la garde de Paris en 1416, année où Tanguy du Chastel était prévôt et où de nombreux Bretons l'avaient rejoint au service du roi<sup>17</sup>. Ce sceau semble porter trois roues de sainte Catherine, qui, lorsque l'on examine d'autres documents, s'avèrent être des gueules blasonnées, avec une couronne comme timbre. En 1418, Guillaume servait sous les ordres de Jean Guymar à Bourges<sup>18</sup>, tandis que, en tant que membre de la compagnie de Guillaume l'Evesque, il accompagnait le duc Jean V lorsque celui-ci alla traiter avec les ducs de Bourgogne et de Bedford à Amiens en 1423<sup>19</sup>. Comme le laisse entendre la Réformation de 1428, ce n'était pas quelqu'un de très riche, mais il est possible que sa carrière militaire lui ait donné les ressources suffisantes à la construction de La Hélarrière, peu après 1400. Si le bâtiment existant appartient à la génération précédente, comme cela peut être le cas, il faut alors presque certainement en attribuer la construction au père ou au grand-père de Guillaume, soit peut-être au Jean attesté en 1356.

Les données armoriales montrent que Gérard Briand étant le fils de Guillaume. L'un des principaux témoins nobles lors de la Réformation de Donges en 1440, il semble avoir hérité ou acheté d'autres terres, car les documents indiquent qu'il était seigneur de plusieurs autres domaines dans d'autres paroisses, apparemment situées sur les deux rives de la Loire<sup>20</sup>. Mais si tel était bien le cas, Gérard n'ayant pas de descendants directs à son décès, ces terres furent rapidement dispersées et ne furent pas transmises avec La Hélarrière.

Le manoir est à nouveau clairement mentionné en 1472, année où il se trouvait entre les mains d'un certain M<sup>e</sup> Jean André ; nous n'avons pas réussi à établir s'il l'avait acheté ou s'il l'avait obtenu par mariage<sup>21</sup>.

<sup>17</sup> DOM MORICE, II, Planche V, n° CIII d'après B[ibliothèque] n[ationale de] F[rance], MS Clairambault 22 p. 1564, pièce 77, décrit dans Fabre, 1993, II, p. 918 n° 4020.

<sup>18</sup> DOM MORICE, II, col. 962.

<sup>19</sup> DOM MORICE, II, col. 1174. Il est possible qu'une monnaie de Charles VI, récemment retrouvée fortuitement à La Hélarrière, un blanc «Guéna» frappé à Dijon ou à Chalon-sur-Saône en mai 1417, ait fait partie des gages de Guillaume Briand au moment de son service à Bourges en 1418 ou pendant ce voyage en France en 1423. Malheureusement la situation stratigraphique de la trouvaille reste incertaine.

<sup>20</sup> Cf. POTIER DE COURCY, 1986, I, p. 170 et KERVILER, 1886-1904, III, p. 340. Il est possible qu'il existe certaines confusions : Kerviler décrit Gérard comme étant seigneur de Bougon en Saint-Père-en-Retz, tandis que Potier de Courcy indique que la famille tenait La Méraye en Saint-Père de Derval, de même que La Souchais en Saint-André-des-Châteaux et La Briandais en Missillac. Nous n'avons pas poussé plus loin l'exploration de ce problème, aucune de ces seigneuries n'étant passée à la famille occupant par la suite La Hélarrière.

<sup>21</sup> La première référence non ambiguë où Jean André apparaît avec le titre de seigneur se trouve dans un document du 13 novembre 1472 (AD Loire-Atlantique, 177 J 15, vente devant la cour de Donges sous les sceaux de Savenay de divers fermages en nature pour la somme de 10 l. à «honorabile et sage Maistre Jean Andre, seigneur de la Hoelslardiere».

La famille d'André est sensiblement mieux connue que celle de Briend, bien que, une fois encore, il soit difficile d'établir les relations entre les différentes personnes attestées. L'histoire paraît commencer avec Jean (I) André, receveur de Guérande entre 1403 et 1407, bien que sa famille ait possédé des salines à Saillé sous le règne de Jean IV et qu'elle ait reçu des fermages d'autres paroisses, comme celle de Saint-Lyphard jusqu'en 1419<sup>22</sup>. Une veuve de Guillemet André, noble, qui était peut-être un frère ou un fils de Jean (I) André, vivait à La Guichardaye en Tréal (Morbihan) en 1427<sup>23</sup>, l'existence de liens familiaux étant suggérée par le fait que La Guichardaye allait passer par la suite aux mains du M<sup>e</sup> Jean André que nous avons déjà rencontré. Il est également possible qu'il s'agisse d'un certain Jean André, seigneur de Crévy en Saint-Lyphard, dont on a trace vers 1460, les armes de Crévy («d'argent au chevron de sable, accompagné de trois trèfles de même») se voyant sur le vitrail de la chapelle du seizième siècle de La Héliardière<sup>24</sup>. On ne sait, en revanche, si le Jean André cité à Herbignac dans une Réformation de 1453, ou celui qui apparaît comme avoué de René de Rays, sire de Rays et de la Suze en 1457, ou comme lieutenant de la seigneurie d'Assérac en 1458, est bien la même personne que notre Jean André<sup>25</sup>.

Que ces diverses références ne renvoient qu'à des homonymes, artificiellement confondus, plutôt qu'à un seul et unique Jean André du milieu du quinzième siècle, il n'en reste pas moins vrai qu'il subsiste suffisamment de documents pour prouver que M<sup>e</sup> Jean André, seigneur de La Héliardière dans les années 1470, était alors en train de se constituer un domaine considérable. L'histoire est familière : c'est celle d'un fonctionnaire ducal à la réussite encore modeste (André était receveur de Guérande en 1468 et sénéchal en 1477<sup>26</sup>), mais qui savait se saisir de toutes les occasions pour acheter des terres et des fermages dans la presqu'île de Guérande et la vicomté de Donges, de même que dans des paroisses plus lointaines, afin de mieux asseoir sa carrière naissante. Contraint, au départ, d'acheter, au gré du marché, des droits et propriétés très divers et très dispersés<sup>27</sup>, il eut bientôt l'ambition de rationaliser ses affaires, comme en témoigne la construction du

<sup>22</sup> KERHERVÉ, 1986, II, p. 351, 354.

<sup>23</sup> DE LAIGUE, 1902, II, p. 828.

<sup>24</sup> POTIER DE COURCY, I, p. 10, cf. fig. 23.

<sup>25</sup> KERHERVÉ, 1986, II, p. 360-361 pour ceux-ci et d'autres détails sur la probable carrière d'André.

<sup>26</sup> AD Loire-Atlantique B 3 f. 44 (1468) ; B 8 fol. 27 et 30 (1477). En 1480 il était aussi sénéchal de Ploërmel (B 9 f. 81<sup>v</sup>).

<sup>27</sup> AD Loire-Atlantique, B 682, pour l'acquisition de terres à Guérande avant 1475 ; *ibid.* sur l'achat, pour 160 l., d'un fermage de 11 l. à Donges, auprès de l'important courtier qu'était Gilles de la Clartière ; et pour l'acquisition de tous les intérêts de Jean de la Chapelle, sire de Molac en Tréal, voir B 8 fol. 67<sup>v</sup>-68, avril 1477.

manoir qu'il fit bâtir à La Guichardaye en Tréal («*la grant meson neuffve*»), manoir qui fut pour lui la principale résidence familiale jusqu'à sa mort en 1483<sup>28</sup>. Il le légua à son fils, M<sup>e</sup> Michel André<sup>29</sup>, tandis que La Hélandière, où Jean avait beaucoup œuvré dans les années 1470 mais qui restait, par la taille et la prospérité, un manoir des plus modestes<sup>30</sup>, passa à Louise, la fille qu'il avait eue de Françoise de Montauban et qui avait épousé Guillaume de Saint-Gilles, seigneur de Brignan en Pontchâteau et de La Villefraigon en Bouvron<sup>31</sup>. Il arriva d'ailleurs encore à plusieurs reprises que La Hélandière serve de part ou de récompense à une branche cadette de la famille. Ceci explique pourquoi il est souvent si difficile de retracer l'histoire du manoir ; dans le cas présent, il semble qu'il soit revenu assez rapidement à la branche aînée.

### L'exploitation du domaine aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles

Au quinzième siècle, La Hélandière était une propriété des plus modestes, le premier propriétaire qu'on lui connaisse n'ayant même pas un métayer à demeure pour s'occuper de ses terres. Plusieurs droits seigneuriaux sont mentionnés dans les documents anciens, par exemple, en 1470, ceux d'une garenne située à côté du Pré de la Malladerie à Donges<sup>32</sup>. Outre des terres arables et des prairies, M<sup>e</sup> Jean André acheta des fermages en nature, recevant les aveux de ses fermiers devant sa propre cour<sup>33</sup>. Mais il fut contraint de paraître en personne devant celle de son seigneur, le vicomte de Donges, en un certain nombre d'occasions ; il ne s'agissait parfois que d'infractions mineures, comme par exemple le non-paiement de fermages des plus modestes<sup>34</sup>. Cependant, la mention d'une métairie à

<sup>28</sup> AD Loire-Atlantique, B 1991, minu à propos de la mort de Jean André (18 septembre 1483, présenté le 15 septembre 1484), mentionne *la grant meson neuffve de la Guichardaye et la meson ancienne dud. lieu joignant o lad. grant meson*. Un document de 1513 fait mention de l'achat par André de La Guichardaye ainsi que de La Béraye (De Laigue, II, p. 830-831).

<sup>29</sup> Un Michel André plus ancien, qui était peut-être l'oncle de Jean (II) André, avait eu une carrière brillante en tant que cleric, diplomate et secrétaire de Jean V (cf. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, 1928, II, p. 524, 535, 553, 570, 580, 650, 652) ; il était encore conseiller ducal le 16 janvier 1461 (AD Loire-Atlantique, E 131 f. 116<sup>v</sup>).

<sup>30</sup> AD Loire-Atlantique, 177 J 15 et 16 pour divers aveux, contrats et autres transactions concernant les activités d'André à La Hélandière dans les années 1470.

<sup>31</sup> AD Loire-Atlantique, B 574, fol. 327<sup>v</sup>-328 ; nous devons cette référence à Alain Gallicé.

<sup>32</sup> Mairie de Donges, rentier du vicomte de Donges.

<sup>33</sup> AD Loire-Atlantique, 177 J 15-16.

<sup>34</sup> Le 7 avril 1476, par exemple, il se vit ordonner de payer un fermage de 5s 6d qu'il devait pour une prairie et le même jour, après un conflit, il trouva un arrangement avec Perrot Barbin et la femme de celui-ci (*ibid.*, 177 J 15).



Fredan en 1534 semble attester un développement progressif du manoir vers 1500. Il n'existe malheureusement presque aucune donnée concernant la valeur de La Hélarrière jusqu'à la fin du dix-septième siècle, époque où le domaine étant devenu une seigneurie bien plus importante.

### Les possesseurs au 16<sup>e</sup> siècle

Michel André, seigneur de La Guichardaye et de La Hélarrière, avait épousé Catherine de Saint-Gilles, ce mariage ayant sans doute été conclu à la suite de celui de sa sœur Louise avec Guillaume de Saint-Gilles (voir *supra*). Il mourut en 1505. Bonaventure, qui lui succéda, était probablement son fils. Dans un contrat de mariage daté de 1514, alors qu'il était toujours mineur, il apparaît comme seigneur de La Guichardaye et de La Hélarrière<sup>35</sup>, mais le couple ne dura pas longtemps, Bonaventure et sa femme décédant en 1520 ou peu après cette date, sans héritiers directs<sup>36</sup>. En 1526, La Hélarrière était entre les mains d'une héritière collatérale, Catherine (parfois appelée Charlotte) Cybouault, fille de Catherine de Saint-Gilles, mère de Bonaventure, et de son second mari, Gilles Cybouault, qu'elle épousa peu de temps après la mort de Michel André<sup>37</sup>. Lorsqu'elle décéda en août 1526, le domaine passa à leur fils Julien. En 1534, Gilles Cybouault était «*curateur naturel de Jullien Cybouaud son filz, sire de la Haeslardiere*» et payait le fermage de «*sa mehtaerie [sic] de Fredan*» à Suzanne de Bourbon, vicomtesse-douairière de Donges<sup>38</sup>. En 1536, année où l'on finit par présenter un minu pour l'ancien et le nouveau manoir de La Guichardaye, longtemps après le décès de Charlotte de Saint-Gilles, dame de Villefraigon et de La Guichardaye, c'est encore Gilles Cybouault, maintenant appelé sire de Trégaray (en Sixt-sur-Aff, Ille-et-Vilaine), qui agissait en tant que curateur naturel de son fils Julien, appelé «*sire de Villefraigon et de La Hélarrière*»<sup>39</sup>; cependant, ce fut un nouveau

<sup>35</sup> AD Loire-Atlantique, E 1283, 30 juillet 1514, avec Françoise de Frenay, fille aînée de feu Yvon de Frenay et de sa femme Françoise Le Sénéchal, sire et dame de Quenhoët; le curateur de Bonaventure était Guillaume Le Bel, sire de Villehuon, et Françoise devait recevoir une dot de 60 l. en fermages, dot dont une large part n'avait pas été payée en 1520. L'accord fut signé dans le manoir de Jean Gibon, sire de Grisso, à Coëtfret, près de l'église de N.-D. du Méné à Vannes.

<sup>36</sup> Différents auteurs donnent 1520 ou 1526 comme date du décès de Bonaventure: La Guichardaye étant alors passé dans les mains de Jeanne André (une sœur?) et celle-ci décédant en 1521, il semble que 1520 soit la bonne date.

<sup>37</sup> GENUIT, 2003.

<sup>38</sup> AD Loire-Atlantique, B 1834, minu de 1534, f. XXXII<sup>v</sup>, mêmes détails dans E 444 f. XXIX<sup>v</sup>.

<sup>39</sup> AD Loire-Atlantique, B 1991.



curateur, Jean du Boisorhant, sire de la Heruyaye, agissant pour Julien, devenu sire de Trégaray, de Brignan et de La Guichardaye, qui présenta un nouveau minu concernant les terres que tenait auparavant Bonaventure André<sup>40</sup>. Julien accéda à la majorité le 20 novembre 1537, date à laquelle il présenta un aveu pour La Guichardaye devant la cour de Ploërmel<sup>41</sup>.

La famille Cybouault continua de tenir La Hélarrière pendant tout le reste du seizième siècle et le début du dix-septième siècle. Il semble que la transmission ait été opérée par Charles Cybouault († 1578)<sup>42</sup>, père de Prégent, qui épousa Renée de Couedro. Elle lui apporta en dot la seigneurie de Pinieuc (parfois orthographié Pinieux) en Limerzel (Morbihan)<sup>43</sup>. Par la suite, La Hélarrière passa à l'un de leurs fils, René<sup>44</sup>, puis au fils de celui-ci, Marc Cybouault, seigneur de Pinieuc et de La Hélarrière, qui décéda en 1636. Il avait épousé Marie Le Charpentier, qui lui avait donné un fils et trois filles. L'une de ces dernières, Marie, née le 1<sup>er</sup> janvier 1634, transmet La Hélarrière en dot à son mari, Louis I<sup>er</sup> du Bouëxic lors de leur mariage à Saint-Étienne de Rennes, le 12 mai 1650. Comme son père Claude, Louis était conseiller au Parlement de Bretagne. Ses descendants suivront la même voie jusqu'à la Révolution<sup>45</sup>. La Hélarrière était désormais l'un des nombreux domaines très dispersés en leur possession.

### L'évolution de l'édifice et du domaine aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles

La famille André est, selon nous (voir *supra*), responsable de la rénovation de l'aile nord et de la construction de la tourelle d'escalier reliant cette aile à l'aile est. C'est en revanche la famille Cybouault qui acheva l'ensemble que l'on connaît aujourd'hui. On saisit alors l'occasion d'étendre la cave en rez-de-chaussée et de lui donner un accès direct à la cave existante. La chambre d'étage ne disposait pas, cependant, du même

<sup>40</sup> *Ibid.*, 19 novembre 1537.

<sup>41</sup> *Ibid.*, 20 novembre 1537.

<sup>42</sup> On ne connaît pas exactement les liens de parenté entre Charles et Julien, qui, en 1538, s'était remarié à Françoise de Penne, dont il eut Prégent et Philippine Cybouault. Julien était toujours en vie en 1540, quand, en tant que sire de Trégaray il donna un minu pour La Guichardaye à la suite du décès de sa mère, Charlotte de Saint-Gilles morte 12 (*sic*) ans auparavant (AD Loire-Atlantique, B 1991, 16 mai 1540).

<sup>43</sup> Pinieuc se trouvait déjà dans les mains de Jean de Couedro/Couedroch en 1427 (De Laigue, I, p. 321).

<sup>44</sup> Il épousa Catherine de la Pignelaye.

<sup>45</sup> SAULNIER, 1991, I, p. 121-125. L'impressionnant Hôtel du Bouëxic de Pinieux à Rennes (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles) est en cours de restauration.

accès interne à la vieille chambre seigneuriale ; on y accédait directement de l'extérieur par un escalier de bois ou de pierre. Pourvue d'une latrine, on l'avait conçue comme chambre de statut élevé, peut-être pour un membre de la famille ou pour recevoir des hôtes de passage. La cheminée qu'on y voit encore est de la fin du seizième siècle ou du début du siècle suivant (fig. 22), datant donc cette pièce de la fin de la possession des lieux par la famille Cybouault.



Figure 22 – La Héliardière : la chambre au fond de l'aile est, à l'angle nord-est de l'ensemble. A noter, la cheminée de la fin du seizième siècle, date probable de cette construction. La porte à gauche conduit à la latrine.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 05.09.2008.

Les documents concernant la cour et l'administration seigneuriales de La Hélarrière sont plus nombreux à partir des années 1660<sup>46</sup>. En 1670, Louis I<sup>er</sup> du Bouëxic opéra une révision du rôle rentier des métairies de La Hélarrière, documents conservés en un volume comportant soixante-dix folios<sup>47</sup>. Le 22 novembre 1690, la métairie de La Hélarrière fut mise en fermage pour 346 l. : ceci constitue la première donnée chiffrée conservée, bien qu'il soit probable que la métairie ait été affermée depuis longtemps<sup>48</sup>. Le détail de conflits avec les propriétaires voisins à la fin du dix-septième siècle est ainsi connu, notamment les relations parfois difficiles avec l'abbaye de Blanche Couronne, qui possédait de nombreux marais et prairies dans la paroisse de Donges<sup>49</sup>.

### Les possesseurs au 18<sup>e</sup> siècle ; le testament de 1728 et l'inventaire de 1736

Comme au cours des périodes précédentes, le manoir fut parfois utilisé au 18<sup>e</sup> siècle pour doter des cadets, comme Gabriel du Bouëxic, frère cadet de Louis II du Bouëxic, sire du Pinieux. Il en fit sa résidence ordinaire entre 1690 et son décès en 1736<sup>50</sup>. L'inventaire de ses biens, dressé peu de temps après, de même que son testament, rédigé en 1728, nous apportent d'intéressants renseignements sur l'état du manoir<sup>51</sup>. Ce sont sans aucun doute des documents légaux, de nature formelle, mais ils nous apportent suffisamment de renseignements pour que l'on puisse découvrir certaines facettes de la personnalité de Gabriel et le genre de vie qu'il menait à La Hélarrière. Resté célibataire, il demanda, par exemple, des obsèques sans solennité particulière, «*sans chasse, sans convoy, ny lumineire au prés d'iceluy* [son corps] *au bas du cimetièrre de la paroisse ou*

<sup>46</sup> AD Loire-Atlantique, 177 J 22-27.

<sup>47</sup> *Ibid.*, 177 J 24 ; un parchemin d'environ 1500, servant de couverture, provient sans doute d'un rentier plus ancien car il donne des détails sur diverses tenures.

<sup>48</sup> *Ibid.*, 177 J 15.

<sup>49</sup> *Ibid.*, 177 J 23.

<sup>50</sup> La mention la plus ancienne de Gabriel en tant que seigneur de La Hélarrière que nous ayons rencontrée est datée du 24 novembre 1690 et figure dans un document qui mentionne aussi ses autres parents Louis, seigneur de Pinieux, Julien-Martial, René et Marie, enfants de Louis du Bouëxic, seigneur de La Chapelle et Marie Cibouault de Pinieux (Archives du V<sup>te</sup> Gilles du Bouëxic de Pineux). AD Loire-Atlantique, 177 J 15, pour un aveu du 30 septembre 1700, donné par divers membres de la famille Alletz à Messire Gabriel du Bouëxic, chevalier, seigneur de La Hélarrière ; divers comptes donnés par son sergent-receveur, Pierre Bouard, pour 1727, et par Jean Fouré pour 1734, sont conservés dans 177 J 24.

<sup>51</sup> Archives du V<sup>te</sup> Gilles du Bouëxic de Pinieux. Le testament est daté du 29 octobre 1728, l'inventaire des 1<sup>er</sup> et 2 avril 1736.



*Je décéderé*», bien que des messes de requiem aient été prévues à Donges et à Montoir, avec des trentains pour le repos de son âme et celle de ses parents, cérémonies au cours desquelles on devait distribuer 200 l. à des pauvres méritants. Les autres legs allaient à ses domestiques, tout particulièrement à Jean-Baptiste Le Cheux, qui était à son service depuis plus de 25 ans, et à sa servante Françoise Le Glan, domestique qui lui était dévouée depuis pas moins de 36 ans. Tous les deux devaient recevoir à vie une pension annuelle de 100 l., venant s'ajouter aux pleins gages annuels et aux 30 l. versés pour bons et loyaux services que devaient recevoir à sa mort tous ceux qu'il employait. Ajouté en 1731, un codicille demandait que, sous la supervision de son exécuteur testamentaire, *Monsieur Moreau*, vicaire de Montoir, tous ses «*meubles viifs & morts qui se trouveront existants à ma maison de la Hellardière [...] soient vendus, les deniers en provenants donnés par ses mains aux pauvres honteux*».

L'inventaire de ces biens, dressé en avril 1736, semble bien montrer que Gabriel, bien qu'il ait joui d'une certaine fortune et d'un certain rang, avait mené une vie spartiate et solitaire à La Hélandière, existence dans laquelle la religion paraît avoir joué un rôle de première importance. Le mobilier que l'on rencontre d'ordinaire dans les manoirs bretons du début de l'époque moderne y figure en abondance raisonnable : on recense ainsi, dans neuf pièces habitables<sup>52</sup>, 14 lits, 10 tables, 3 coffres, 8 armoires, pas moins de 65 chaises, mais pas un seul banc. Certains de ces éléments font l'objet de descriptions plus précises, en raison de leurs caractéristiques – une table pliante, une armoire «*à deux battans*» fermant à clé – mais on ne voit dans cet ensemble aucune pièce de qualité ou révélatrice de l'apparition de modes nouvelles, à l'exception des nombreuses chaises ; l'inventaire mentionne toutefois la présence d'un miroir. Les lits cassés, les coffres sans serrure, les armoires et les coffres dont on écrit qu'ils sont en «*mauvais état*» montrent bien que l'on avait peu investi, au cours des années précédentes, dans l'entretien du manoir. La literie, les matelas, les torchons, les serviettes et autres tissus, les ustensiles de cuisine recensés donnent également l'impression que la vie à La Hélandière se caractérisait par une certaine frugalité et indifférence envers les biens terrestres. Le linge est souvent décrit comme «*sale*». Une grande partie de la vaisselle – dont un sucrier – et des ustensiles de cuisine est en étain, à part six cuillers et fourchettes en argent, sans doute achetées ensemble. La vaisselle sacrée utilisée dans la chapelle était conservée dans un coffre, mais Jean Moret, le greffier chargé de dresser cet inventaire, ne put en prendre connaissance.

<sup>52</sup> Dans l'ordre où elles sont inventoriées, ce sont : «*la chambre haute de devant, la chambre des lieux, la chambre où est mort monsieur, la chambre de la gouvernante, sallon, cuisinne, la chambre de la servante, la chambre des vallais, et la salle basse*» ; le contenu du grenier, de la cave et de la chapelle est également noté.



Il ne découvrit qu'une quantité relativement modeste de grain dans le grenier – «21/2 tonneaux de seigle, 12 quartiers de bled noir» – et de vin dans la cave – 51/2 barriques –, où se trouvaient aussi 14 barriques vides. Le cheptel était constitué de 133 moutons et agneaux, de sept vaches, deux bœufs, un cheval et un porc.

Certains des éléments présents dans la salle basse témoignent de la manière conventionnelle et quelque peu austère dont était tenu le ménage de ce célibataire : bien qu'il semble que des cartes aient été accrochées aux murs – «*quatre quartes de terres et de la mer*» – les seules pièces sortant un peu de l'ordinaire étaient «*un crusiffie a cadre doré*» et une *Vie des Saints*, qui était d'ailleurs apparemment le seul livre présent dans la maison.

L'absence d'effets personnels – un «*habit*» et deux pantalons («*culottes*») sont les seuls vêtements mentionnés de façon spécifique, ainsi qu'une chemise se trouvant dans une maison que possédait Gabriel au bourg de Donges – donne à penser que le reste de la garde-robe du propriétaire était trop usé ou trop vieux pour figurer dans cet inventaire nécessaire à l'exécution du testament. Les papiers de la maison étaient conservés dans une armoire «*remplis de differants papiers concernant les tiltres pour la servitudes de la ditte maison*», tandis qu'un coffre contenait 900 l. en liquide. Les archives furent emportées par son neveu et principal héritier, Bernard-Louis du Bouëxic, seigneur de Pinieuc ; l'argent fut remis à son exécuteur testamentaire pour la réalisation du testament et le manoir de La Hélarrière, vidé d'une bonne partie de son contenu, revint à la branche aînée de la famille.

## L'utilisation des pièces du manoir

Même si cet inventaire montre très clairement que le propriétaire de La Hélarrière n'était pas particulièrement riche et que son manoir était meublé de la façon la plus simple, il est probable que Gabriel du Bouëxic ne différait guère, en ce domaine, de la majorité, sinon de la totalité des membres de la petite noblesse bretonne. C'est lorsque l'on tente d'identifier les parties de la résidence alors utilisées qu'apparaissent des problèmes. L'inventaire fait presque immédiatement référence à une «*chambre haute*» et à une autre chambre de même nature, où décéda Monsieur du Bouëxic. Il est probable que ces chambres d'étage étaient situées dans le «logis», car c'est la première partie de l'ensemble que les notaires devaient visiter lors de leur enquête. Mais l'inventaire fait également mention de la «*chambre de la gouvernante*», puis d'un grenier contenant du seigle et du sarrasin. Il est extrêmement improbable que l'on ait conservé du grain dans le grenier du «logis», qui, alors qu'il était encore

en place, ne pouvait être facilement atteint à partir de l'intérieur ou de l'extérieur du bâtiment. Toutefois le grenier inséré dans l'ancienne salle basse au début du seizième siècle est, lui, aisément accessible. Nous sommes donc enclins à penser que la «*chambre de la gouvernante*» est cette chambre haute que nous avons datée de la fin du seizième siècle ou du début du siècle suivant et qui est située dans l'angle nord-est de l'ensemble. Il y a là une chambre de statut élevé, pourvue d'une latrine (fig. 22), et à laquelle on peut accéder de l'extérieur par un escalier. On soulignera encore que la visite des notaires se poursuivit le lendemain par l'examen des caves, situées immédiatement sous cette chambre.

Nous rencontrons de nouvelles difficultés en entrant dans la «*cuisine*», avec son équipement. Il pourrait s'agir de la salle basse, désormais reléguée au rang de cuisine ordinaire. La «*chambre des valets*», avec ses six lits, est sans doute le *chamber-block*, au haut bout de la salle basse. D'autres incertitudes s'ajoutent aux précédentes lorsqu'il est fait mention de la «*salle basse*». La nature du mobilier fait penser à un salon plutôt qu'à ce que pouvait être l'ancienne salle basse. Il nous paraît donc vraisemblable qu'il s'agisse ici du rez-de-chaussée du «*logis*», hypothèse que vient conforter, suivant immédiatement la précédente dans le document, la mention de la chapelle, à laquelle on accède directement du «*logis*».

De ceci on peut sans doute conclure que, dès avant 1736, le «*logis*» était devenu la principale partie résidentielle du manoir, la vieille salle basse étant réduite au rang de cuisine principale. A l'étage se trouvaient les chambres, la gouvernante et les valets étant logés dans l'aile nord.

## Le domaine au 18<sup>e</sup> siècle

A partir de 1740, La Héliardière revint de nouveau à un fils cadet, Joseph-Augustin du Bouëxic de Pinieuc<sup>53</sup>. Bien que, devenu comte de Pinieuc, il ait été contraint à l'exil en 1791, il s'accorda avec son régisseur, Julien Praud, dont la famille avait tenu le fermage de La Héliardière depuis le début du dix-huitième siècle au moins<sup>54</sup>, et obtint de celui-ci qu'il veille à ses intérêts pendant son absence. Praud accomplit cette tâche avec tant

<sup>53</sup> C'était le troisième fils de Bernard-Louis du Bouëxic, seigneur de Pinieuc (mort en 1761) (SAULNIER, I, p. 123).

<sup>54</sup> Pour un aveu donné par Julien Praud, marchand, fils et héritier de feu Paul Praud et Jeanne Gallet à Gabriel du Bouëxic pour deux métairies tenues en 1718, voir AD Loire-Atlantique, 177 J 15.

de conscience que, lorsque Joseph-Augustin revint en France en 1799, il put s'installer sans encombre sur son domaine<sup>55</sup>, qui n'avait connu entre temps qu'un incident sérieux, en 1793, année où il fut en partie mis à sac

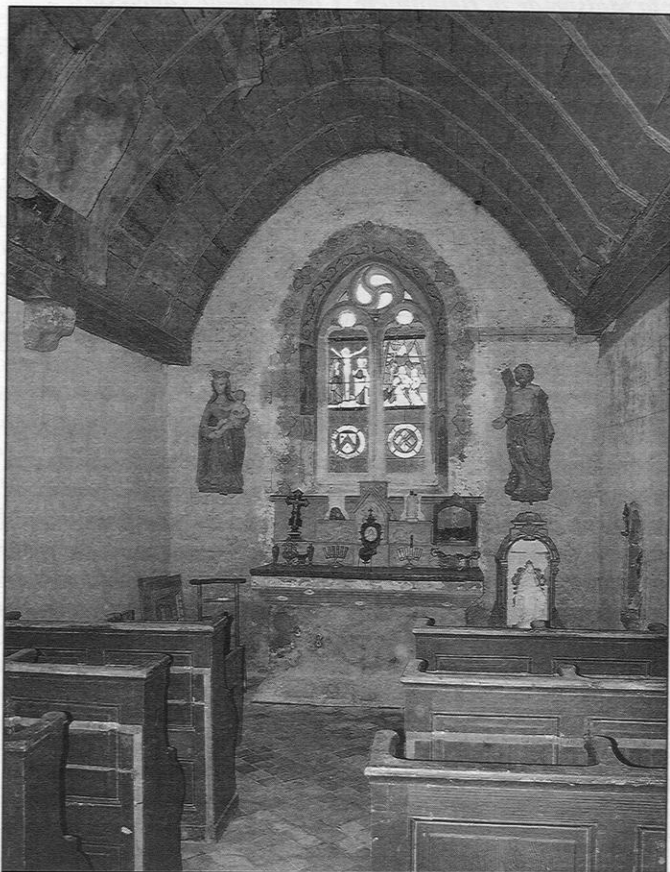


Figure 23 – La Hélarrière : l'intérieur de la chapelle montrant les vitraux restaurés, ainsi que la trace du décor mural peint.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 04.09.2008.

<sup>55</sup> Le citoyen Praud fut autorisé par le propriétaire de La Hélarrière, qui n'est pas nommé mais est clairement Joseph-Augustin, ce le 21 septembre 1796, à louer un moulin à «citoyen Jan Le Roi, farinier actuel du dit Moulin» pour la somme de 200 francs, à partir du 20 septembre 1797 (AD Loire-Atlantique, 177 J 31), ce qui témoigne de l'existence de contacts pendant l'exil de Joseph.

par des brigands. Nous reviendrons sur cet incident<sup>56</sup>. Le lien de la famille Bouëxic avec le domaine s'acheva en 1807, la fille de Joseph, Thérèse-Alexandrine-Zoë du Bouëxic de Pinieuc, vendant tout ce qu'elle possédait à La Hélandière au fidèle Julien Praud, «*propriétaire demeurant à la Maison de la Hellardière, Commune de Donges*»<sup>57</sup>.

Un conflit avec les officiers de la vicomté de Donges à propos des droits afférant à la «*Maison de la Lande*», conflit qui paraît s'être ouvert dans les années 1540, connut un regain en 1717<sup>58</sup>. Nous avons cité, dans ce qui précède<sup>59</sup>, les comptes présentés, en 1728, par Pierre Bouard, sergent receveur, et Jean, fils de Guillaume Fouré, ancien receveur, en 1737. Mais le document concernant la valeur du domaine le plus complet à ce jour est un *Estat de la terre et seigneurie de la Maison noble de la Hellardière et des metairies en Donges et Monthoir pour l'an 1737*<sup>60</sup>.

Après la mort de Gabriel du Bouëxic, le manoir avait été affermé au sieur de la Lande Thomas pour 350 l. par an, la métairie de Fredan pour 200 l. par an, le marais de Fredan pour 220 l., la métairie du Marc Busson pour 140 l., deux métairies au Petit Revise pour 450 l., la métairie de Lanoë Morand pour 100 l., etc., l'ensemble des fermages se montant à presque 2000 l.<sup>61</sup>. Ce document fait mention de vignes à La Folliette, du moulin de La Hélandière à Donges, affermé pour sept ans, à partir de 1736, pour 120 l. par an, ainsi que d'un autre moulin au Pin en Montoir, pour 150 l. Le régisseur alors en fonction, Gilles Drouët, un notaire des environs, avait également dépensé 219 l. 2s au moins pour de nouvelles meules en 1737, d'autres dépenses, encourues pour d'autres réparations faites sur le moulin du Pin, se montant à 372 l. 12s 6d<sup>62</sup>. On peut sans doute retirer de ces documents l'impression que la famille Bouëxic était très désireuse de tirer le meilleur parti possible de ses revenus agricoles après une période, correspondant à la longue possession (près de 50 ans) du frugal Gabriel du Bouëxic, qui avait peut-être vu le domaine s'en aller à vau-l'eau.

<sup>56</sup> Ci-dessous p. 735.

<sup>57</sup> AD Loire-Atlantique, 4 E 16/83, vente à Nantes, le 18 août 1807, pour la somme de 44 438 francs, vente conclue dans l'étude de M<sup>e</sup> Bertrand, notaire.

<sup>58</sup> *Ibid.*, E 443.

<sup>59</sup> *Ibid.*, 177 J 24, cf. ci-dessus p. 729, note 50.

<sup>60</sup> *Ibid.*, 177 J 16.

<sup>61</sup> Ceci donne à Gabriel du Bouëxic une place confortable dans les échelons inférieurs de la petite noblesse, selon les grades utilisés pour le calcul de la capitation, imposée à partir de 1695 (NASSIET, 1993, p. 201-203).

<sup>62</sup> AD Loire-Atlantique, 177 J 16 ; le registre où sont enregistrés l'*Estat* et les autres dépenses est en mauvais état et il est difficile de calculer les totaux.



## Un incident pendant la Révolution

Comme dans la plupart des manoirs bretons, les occasions où les routines ordinaires de la vie agricole et seigneuriale étaient perturbées par des événements plus sérieux paraissent rares. On peut donc s'arrêter au sac partiel du manoir par des brigands, dans la nuit du 12 au 13 décembre 1793, incident qui fut l'occasion d'une enquête, menée par Pierre Maurice Brière, juge de paix du canton de Montoir et par d'autres magistrats<sup>63</sup>. Cette enquête est source de multiples informations sur les conditions de vie à La Hélandière pendant ce qui fut sans doute l'année la plus critique de toute la Révolution<sup>64</sup>. On se souviendra que le propriétaire, le comte de Pinieuc, avait fui vers les îles anglo-normandes en 1791<sup>65</sup>, laissant le soin du domaine à son régisseur, Julien Praud. Depuis le décès de Gabriel du Bouëxic en 1736, la famille Praud résidait en effet au manoir, qu'ils achetèrent en 1807<sup>66</sup>. C'est Julien Praud qui, le matin du 13 décembre, se dépêcha de rapporter l'attaque lancée contre le manoir, quelques heures seulement après le départ des brigands, qui étaient presque certainement des troupes royalistes irrégulières venues de Vendée. L'enquête menée à la suite de cet incident révèle un contraste considérable entre le style de vie des occupants du manoir en 1793 et la médiocrité de l'existence à La Hélandière en 1736.

Le juge et ses aides, accompagnés de Praud, prirent immédiatement la route de La Hélandière et arrivèrent sur les lieux entre huit et neuf heures du matin, commençant de suite à estimer les dommages. Ils entrèrent dans la cour principale, passèrent dans la cuisine, puis dans la grande salle, montèrent dans la chambre haute, visitèrent le petit cabinet qui lui était adjacent, revenant à la chambre avant de descendre dans la salle basse. Partout où ils passaient se voyaient des traces de destruction gratuite, des meubles brisés, des portes arrachées de leurs gonds, le contenu des coffres et des armoires (vêtements, papiers, draps, torchons, serviettes, verres,

<sup>63</sup> Sauf indication contraire, tous les détails mentionnés dans ce paragraphe viennent de l'enquête menée le 13 décembre 1793 (AD Loire-Atlantique, 177 J 3).

<sup>64</sup> DOYLE, 1989, pour le contexte général.

<sup>65</sup> Selon la tradition, La Hélandière aurait été saisi comme bien national en 1791, mais le document sur lequel paraît se fonder la tradition fait en réalité référence à la saisie du prieuré de Donges (AD Loire-Atlantique, 177 J 22), et, comme nous l'avons noté ci-dessus, grâce à un subterfuge, Joseph-Augustin du Bouëxic réussit à conserver La Hélandière, aidé en cela par Julien Praud.

<sup>66</sup> Gilles Drouët, notaire de Donges, administrateur pour Bernard-Louis du Bouëxic depuis 1737, mourut au manoir en 1744 ; sa fille, Jeanne, avait épousé François Praud en 1743, et il succéda à son beau-père comme régisseur. La veuve de Gilles, Jeanne Drouët, décéda à La Hélandière le 21 mars 1769. Julien, fils de François, succéda à son père en 1777.

pots et vaisselle) répandu sur le sol et foulé aux pieds. Parmi les objets détruits se trouvait une horloge, placée dans la cuisine, alors qu'un miroir accroché dans la grande salle (peut-être celui qui se trouvait dans la salle basse en 1736) avait échappé au vandalisme. Divers objets avaient été volés, dont «une Bourse de Guinée» qui aurait contenu 24 ou 25.000 l. «en différents assignats», de même qu'une «manche de chemise» dans laquelle auraient été placés 5000 l. «en ecus de six livres» et deux autres sacs contenant 3000 l. en liquide et 333 l. en petite monnaie. Un calice d'argent avait lui aussi disparu, bien que sa platine se trouvât encore dans une armoire, tandis que d'autres pièces d'argenterie portant le nom de Praud avaient également été subtilisées. La veuve Praud, mère de Julien, confirma qu'on lui avait dérobé 600 l. «en ecus de six livres» placées dans une armoire de la salle basse, ainsi que 1500 l. «different assignats», alors que les brigands avaient laissé sur place «une mauvaise paire de souliers, un seul bas de Colere teint tres mauvais, [et] un couteau de boucher». Dans leur hâte à s'enfuir, ils avaient également perdu un pistolet dans la cour, que le rapport du juge décrit comme «un pistolet à la Madame se chargeant par le canvre», tandis que «sur les deux cotes de la Batterie sont écrit Thomas et London», ce qui pourrait montrer qu'il s'agissait de royalistes, armés par une puissance étrangère qui leur était favorable.

On demanda aussi à certains des domestiques de Praud de témoigner. Jean Aubas déclara qu'il dormait près du portail, qui n'était pas fermé, quand, environ une heure après minuit il fut réveillé par «une troupe de gens armés de sabres, pistolets et batons», qui lui lièrent les mains derrière le dos et firent subir le même sort à son compagnon François Le Roi, leur disant «mes Bougres si vous bougé nous vous brutouter la Cervelle». Il avait compté huit ou neuf brigands, qui firent ensuite irruption dans la cuisine, où ils trouvèrent Praud, dont ils se saisirent. Exigeant de savoir où il avait caché son argent, ils commencèrent à le torturer, lui entaillant les doigts, le menaçant de lui arracher les ongles et de le brûler vif, le frappant sur tout le corps avec une telle violence qu'il fut contraint de faire ce qu'on lui demandait. Ses domestiques, Marie Loizeau, Perrine Quenelle et Françoise Rio, que les brigands avaient aussi tirées de leur sommeil, confirmèrent ses dires.

L'attaque n'avait pas duré longtemps ; la plupart des dommages causés à La Hélandière étaient superficiels et pouvaient être aisément réparés. Mais l'on avait détruit du mobilier, volé de l'argent et des assignats. Praud et sa maisonnée avaient connu des moments de terreur, subi des violences physiques, et peut-être même risqué la mort. Mais ces brigands s'évanouirent aussi mystérieusement qu'ils étaient arrivés. Faisant preuve d'une foi peut-être naïve en la justice locale, Praud s'était immédiatement tourné vers les autorités républicaines de Donges, dans l'espoir qu'elles l'aideraient à retrouver les biens qui lui avaient été volés. On ne sait ce qu'il en advint.

## Le manoir à la fin du 18<sup>e</sup> siècle

Cet événement tragique vient souligner, comme nous l'avons noté, l'amélioration du cadre de vie dans le manoir depuis 1736. Le juge et ses aides pénétrèrent d'abord dans la cuisine, puis dans la grande salle, avant d'entrer dans la chambre haute. Il ne peut s'agir ici que du «logis», situé dans l'aile est, immédiatement à droite du porche. Le manoir était donc occupé à cette époque comme il l'est aujourd'hui, la famille vivant dans la résidence principale («logis») : une porte ouvrant sur la cuisine, la grande salle (salon) à droite, et une grande chambre (chambre haute) à l'étage. La «salle basse» mentionnée dans le rapport est le salon actuel, possédant un accès direct à la chapelle. Cette époque marque l'apogée de l'évolution de La Hélarrière : l'aide nord, avec son ancienne salle basse à charpente apparente, était désormais abandonnée, la vie se concentrant dans l'aile orientale, celle constituée par le «logis» et son prolongement vers la grande tourelle d'escalier (fig. 17, 18, 24).

## Les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles

On peut résumer en quelques mots l'évolution de la propriété depuis 1807. Les descendants de Julien Praud († 1816)<sup>67</sup> en furent propriétaires jusqu'au décès de son arrière petit-neveu Jules Poumier (1895-1952). La Hélarrière devint alors, pendant un temps assez bref, propriété des Raffineries Françaises de Pétrole de l'Atlantique, puis passa entre les mains d'une série de propriétaires avant d'être acheté par Mme Viviane Bosse-Perus en 2002.

Lorsque La Hélarrière finit par être vendu à Julien Praud en 1807, la famille Bouëxic conserva certaines des métairies répertoriées en 1737, mais, comme le manoir lui-même, le domaine dont elle se séparait est décrit de façon assez détaillée, et on peut le situer assez aisément sur l'ancien cadastre<sup>68</sup> : «*la Maison principale de la Helardiere consistant en logement de Maitre, Cour, Ménagerie et jardin avec les dependances de ladite Maison ci apres designées qui sont Le Verger, les Champs de la Courede, le Grand Tertre, le Petit Tertre, la Noe de Bous, la prairie de l'Etang, La Coulée, le Pre Neuf, les gaigneries de la Jeannette et de*

<sup>67</sup> Il existe un inventaire détaillé de ses biens, établi entre le 20 et le 29 mai 1816, dont sont conservés au moins deux exemplaires (AD Loire-Atlantique, 4 E 106/7 and 177 J 4).

<sup>68</sup> Cf. *ibid.* 3 P 55/5, section M, 1<sup>er</sup> feuille n<sup>os</sup> 538-547, pour le détail cadastral de ce que possédait la veuve Praud après 1816 ; nous devons cette référence à la gentillesse de Jean-François Caraës.





Figure 24 – La Héliardière : la salle basse, sa grande porte et la tourelle d'escalier, avec la nouvelle couverture, vues de la cour intérieure. La toiture de l'aile était toujours en travaux.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones, le 04.12.2008.

*Courtil de Fredan, la grande prairie, le Pré aux Chevaux, le Marais, l'ancien Bois, la piece des Rochettes, La Grande Criere et les prés joignant la maison de la Helardiere, les deux gaigneries audessous du Moulin de la Helardiere avec la fresche de la Bouee au Mois [«Moines» (?), c'est-à-dire de Blanche Couronne?], lesquelles terres sont bornées au Nord par Madame Veuve Vince, au Midi et au Couchant par le Chemin qui conduit de la Maison de la Lande au Chef-lieu de la Commune de Donges et au levant par la gaignerie des Grands Moulins de la Bouee au Mois et la Marais de la Terre des Metairies appartenant aux vendeurs et la gaignerie des Magoates fossés douves et fossés entre d'eux; plus la Vigne de la Folliette cernoyée de ses fosses, mur et clotures, Et finalement la Metairie de la Marre Bassou dont jouit comme fermier Françoise Evin, veuve de Pierre Chauvin [par bail du 18.9.1779].» L'ensemble était estimé à 44 438 francs<sup>69</sup>.*

A la mort de Praud, en 1816, les inventaires, qui nous donnent la liste de ses biens domestiques, révèlent aussi qu'il possédait un nombre considérable de têtes de gros et menu bétail (bovins, chevaux, porcs, moutons), soit dans les deux métairies de La Hélandière ou dans cinq autres métairies au moins, soit en garde chez d'autres fermiers des environs, ainsi qu'une presse à vin au Grand-Pré. Praud avait, de la sorte, très prudemment évité de concentrer ses biens, car l'on constate qu'il possédait des terres labourables, des prairies, des vignes, des bois, des moulins et des marais, et même six ruches !<sup>70</sup> La même prudence se voit dans ses transactions commerciales, car l'inventaire mentionne qu'il était propriétaire, pour un quart, de deux navires, *Le Neptune* et *La Paix-Désirée*, intérêt que son fils, Julien François Marie Praud (1814-1878) allait encore renforcer<sup>71</sup>.

## Conclusion

Cette présentation de La Hélandière est basée sur une étude utilisant les sources écrites et la documentation recueillie sur le terrain (photographies et relevés). Il est manifeste, au terme de cette étude, que La Hélandière est une résidence noble de taille moyenne, présentant plusieurs phases de construction ; les bâtiments existant aujourd'hui peuvent en effet être datés d'une période s'étendant de la fin du quatorzième siècle à nos jours. Il est peu probable que les structures les plus

<sup>69</sup> *Ibid.*, 4 E 16/83.

<sup>70</sup> *Ibid.*, 4 E 106/7; 177 J 4.

<sup>71</sup> *Ibid.*, 177 J 3.

anciennes visibles aujourd'hui soient les premières à avoir été dressées sur ce site, étant donné la position de celui-ci dans ce grand couloir de communication qu'est la vallée de la Loire. C'est à la famille Briend, d'origine militaire, que l'on peut attribuer cette partie de l'ensemble que nous avons choisi d'appeler «minimum seigneurial», c'est-à-dire une salle basse, avec, au bas bout, une chambre au-dessus d'une cave. Cette structure est, à notre avis, associée au «logis» qui lui est à peu près contemporain et offre un confort bien supérieur. Le quinzième siècle vit ajouter un *chamber-block* à l'extrémité occidentale, deux chambres venant ainsi compléter l'espace quelque peu restreint qu'offrait l'ancien manoir. Au début du seizième siècle, la famille André, plus riche et plus ambitieuse, compléta cet ensemble en faisant bâtir la grande tourelle d'escalier et les structures attenantes, destinées à relier les ailes nord et est. Il est probable qu'elle est aussi responsable de la construction de la chapelle. C'est la famille Cybouault qui compléta cet ensemble en ajoutant une chambre d'étage de qualité dans l'angle nord-est. Les rénovations et restaurations postérieures ont modifié les lieux sans en changer la nature, ne concernant que portes et fenêtres. Cette conservation du site dans son état original doit sans doute beaucoup au fait que les propriétaires continuèrent d'habiter le manoir jusqu'à une date assez avancée du dix-huitième siècle (1736). Par la suite, ce furent les régisseurs qui, pour une bonne part, continuèrent d'occuper les lieux. Les modifications et les changements qui leur furent apportés concernaient surtout l'entretien des bâtiments, et rien ne montre que les occupants avaient les moyens ou le désir d'apporter des modifications substantielles au manoir. Il est également significatif que l'abandon de l'aile nord, contenant la salle basse, ce symbole majeur du pouvoir seigneurial au Moyen Âge, coïncide avec le remplacement de la dernière des familles authentiquement aristocratiques vivant dans le manoir qui était le leur, par une famille de régisseurs, dont les inclinations et les goûts étaient d'ordre nettement plus bourgeois.

Gwyn MEIRION-JONES

Professeur émérite,  
London Metropolitan University

Michael JONES

Professeur émérite,  
University of Nottingham



**ANNEXE I : Copie du testament de Gabriel du Bouëxic,  
29 octobre 1728**

(Archives privées du V<sup>te</sup> Gilles du Bouëxic de Pinieux, Limerzel, Morbihan, copie sur papier timbré, 4 pages).

In Nomine Domini.

Comme je sçay que dans la vie, l'heure de la mort est incertaine, qu'il n'y a rien de plus dangereux d'attendre à estre malade pour disposer de sa dernière vullonté, pour la prévenir je fais mon testament.

Je veux que mon décez arrivé, mon corps soit inhumé sans chasse, sans convoy, ny luminaire auprès d'iceluy au bas du cimetière de la paroisse où je décèderé.

Je veux que la mesme jour il soit dit plus de messes que faire se pourra, avec une messe chantée nocturne et libira.

J'ordonne que l'on dise un trantain dans l'église paroissiale de Donges, j'ordonne que dans le mois de mon décès il y soit fait un service.

Je veux qu'à l'issue du service il soit dit dans la mesme église un second trantain.

Je veux qu'il soit fait un service dans l'église paroissiale de Montoir, je veux qu'il y soit dit deux trantains pour le repos de mon âme, parants et amis trépassés, célébrés par Messieurs les Recteurs prestres des dittes paroisses et autres, lesquelles messes seront dittes sans luminaire auprès de la chasse, ses dépenses superflues se doivent retrancher, contribuent a la gloire que n'est deue qu'à Dieu.

J'ordonne que le jour de mon service qui sera fait dans l'église paroissiale de Donges, il soit donné aux véritables pauvres de la mesme paroisse deux cent livres.

J'ordonne que l'on paye à Jean Baptiste Le Chaux dit La Fontaine, mon domestique, la somme de cent livres de rente viagère chacun an pendant sa vie seulement, à commencer le premier payement un mois après mon décès, continuer les autres années ainsi que les termes échoiront, pour les bons & fidèles services qu'il m'a rendus plus de vingt cinq années et me rend présentement.

J'ordonne que l'on paye à Françoise Le Glan, ma servante, pareille somme de cent livres de rente viagère chacun an pendant sa vie seulement, à commencer le premier payement un mois après mon décès, continuer les autres années ainsi que les termes échoiront, pour les bons & fidèles services qu'elle m'a rendu plus de trante six années de suite et qu'elle me rend présentement.

Je veux que l'on donne aux autres domestiques qui se trouveront lors de mon décès demeurer chez moy, à chacun, trante livres ; de plus, on leur paira leurs gages de l'année courante, aussy bien qu'au dit Le Chaux dit La Fontaine et Françoise Le Glan, j'entend qu'on leur paira l'année entière.

Je laisse à la prudence de Madame de Pinieux, ma belle-sœur, et Monsieur du Bouëxic, mon nepveu, de faire faire plus de prière et aumosnes, de penser que le très sains sacrifice de la messe délivre plusieurs âmes du purgatoire, de se souvenir de la mienne.

Pour l'exécuteur de mon dit testament, je nomme Monsieur Moreau, très digne prestre originaire de la paroisse de Montoir et vicaire d'icelle, que je prie

d'en prendre la peine & d'y donner ses soins ; à l'accomplissement du présent j'afecte tous mes biens meubles & immeubles spécialement ma terre de la Hellardière. Fait sous mon signe à la Hellardière ce vingt neuf octobre mil sept cent vingt huit, ainsi signé Gabriel du Bouëxic, contrôlé & insinué à Savenay le trois avril mil sept cent trante six par Le Beau qui a receu cinquante quatre livres de Monsieur Moreau par les mains de Monsieur de la Lande Thomas, et en la première marge signé de Bec.

#### **Addition, 22 aoust 1731**

Je soussigné Gabriel du Bouëxic faire le présent addition à mon testament du vingt neuf octobre mil sept cent vingt huit.

J'ordonne après mon décès que tous mes meubles vifs & morts qui se trouveront existants à ma maison de la Hellardière soient, à la dilligence de Monsieur Moreau, vicaire de la paroisse de Montoir, que je continue de nommer exécuteur de mondit testament et du présent, soient vendus, les deniers en provenants donnés par ses mains aux pauvres honteux, lequel je prie d'en prendre la charge, faire la distribution de l'argent qui en proviendra ausdits pauvres, qui sera exécuté par son seul avis et prudence. Pour l'exécution du présent j'oblige mesdits meubles et immeubles. Fait sous mon sing à la Hellardière ce vingt deux aoust mil sept cent trante un, ainsy signé G. du Bouëxic, et au dos est Héric contrôlé & insinué à Savenay, per duplicata le trois avril mil sept cent trante six par Le Beau et en la première marge signé de Bec.

#### **7 Avril 1736 Depost desdits testament & addition**

L'an mil sept cente trante six, le septiesme jour d'avril avant midy par devant les nottaires royaux et apostoliques de la cour, compté et diocèze de Nantes soussignés, a comparu en sa personne noble homme Pierre de Bec, lieutenant de milice bourgeoise et négociant de cette ville demeurant a Richebourg, paroisse de Saint-Clément, faisant pour Messire Pierre Moreau, à présent recteur de la paroisse de Montoir, exécuteur du testament & addition cy après, lequel en sa dite qualité a déposé chez Lelou, l'un de nousd. nottaires pour tenir minutte le testament fait par Messire Gabriel du Bouëxic, écrit de sa main sur cinq pages de petit papier timbré, signé Gabriel du Bouëxic, contrôlé & insinué le trois de ce mois à Savenay par Lebeau, et une addition au mesme testament écrit sur une page aussy de petit paier timbré, signé G. du Bouëxic, aussy contrôlé et insinué audit Savenay per duplicata le mesme jour ; lesd. testament et addition en datte des vingt neuf octobre mil sept cent vingt huit, et vingt deux aoust mil sept cent trante un, signés chacun en marge par le dit sieur de Bec, pour desdittes sires & du présent acte de dépost en estre delivré des expéditions aux partyes y dénommées et interessées lors qu'elles le requerront, duquel dépost ledit sieur de Bec audit nom a requis le présent acte que nous avons raporté pour valloir & servir par tout où il appartiendra. Fait & passé aud. Nantes, estude dud. Lelou où led. sieur de Bec a signé avec nous led. jour & an que devant. Ainsy signé sur la minutte de Bec, à présent notaire royal & apostolique, & Lelou notaire royal & apostolique. Registration de la minutte qui est contrôlée à Nantes le mesme jour par Pierret qui a receu douze solz ; rature de Approuvé.

[signatures des notaires et note : Pour l'acte de dépost contrôlé d'iceluy, deux grosses du tout & papier sept livres dix sols receu de Mr de Bec.]

## ANNEXE II : Inventaire de 1736

*Inventaire de meubles trouvés au manoir de La Hélandière après la mort de Gabriel du Bouëxic, 1<sup>er</sup> et 2 avril 1736.* (Archives privées du V<sup>te</sup> Gilles du Bouëxic de Pinieux, Limerzel, Morbihan, sur papier timbré, 15 pages).

1<sup>er</sup> & 2 avril 1736

Nous Jan Moret, greffier de la vicomté de Donges, demeurant au bourg et paroisse de Monthoir, déclare m'estre transportez jusque dans la maisons noble de La Hellardière, paroisse de Donges, en la demeure de deffunt messire Gabriel du Bouëxic vivant seigneur de La Hellardière et des mestaisries et autres lieux, où estant arrivé ce jour premier et deuxième avril mil sept cent trante six, et estante à la porte principale entré de la maisons nobles de La Hellardière, nous y aurions apposez le sceau et arme de notre seigneurie de la vicomté de Donges et en suite, estant entré en la ditte maison, nous aurions trouvé plusieurs personnes auprès du corps de monsieur du Bouëxic, entre autres les sieurs de La Lande Thomas et Chotard, et maistre Gilles Drouet, greffier de La Hellardière, avecq plusieurs domestiques et serviteurs dont il ne ses pas les noms, auxquels nous aurions déclarez le sujet de notre commission, lesquels nous auroit répons n'avoir moyens empeschant. En suites de quoy nous y avons procédez de la manière qui suit

## Premier

Dans la chambre haute de devant où j'ay trouvé deux lits vers, scavoir un avecq un matelat, et l'autre garnye de couette et de matelat, et de couverture d'endienne ; dans la mesme chambre (dans la mesme chambre), quatorze chèses, une table avecq un tapies, dont j'ay la clef.

Plus au bout de ladicte chambre où j'ay aussy trouvé une table en forme de pliant avecq un lit de sangles, un autres mauvais bois de lit avecq un matelat, un mauvais coffres de sappe sans serrure, une vallisses de cuire ; j'ay aussy trouvé sur une perche le nombre de trantes trois napes salle, avecq cent trois serviettes avecq huit linceuls, aussy salle, dans la chambre des lieux un peu de lain(e) sans estre fillé, dont j'ay la clef de ladicte chambre.

Davantage dans la chambre où est morts monsieur du Bouëxic où j'ay trouvé une grande armoire à deux batans clavée où je n'ay point la clef ; néanmoins j'ay appossé le scellé ; dans la mesme chambre, un cabinet fermé de clef où je n'ay point la clef, où jé appossé le scellé ; dans la mesmes chambre, j'ay aussy trouvé un lit garny sans couettes avecq trois tables avecq chascques leurs tappyes, avecq onzes chesses, une couverture blanche, une petite armoire à deux battans où jé la clef du battans d'ahaut, avecq cinq draps de lits salle, deux serviettes, une napes, dont jé la clef de ladicte chambre.

De plus dans la chambre de la gouvernantes un lits de couleur de feu morts garny, une table, une armoire à deux battans où je n'ay point la clef, où néanmoins j'ay appossé le scellé. Une autre armoire à six battans où ladite gouvernante m'a donné une clef, où j'ay mis le scellé sur toutes les armoires ; dans la mesme chambre un petit coffre sans serrure ny clef où sont les chandelles de suifs, un habit avecq deux cullottes, avecq quatre chesses. Ladite chambre n'a point de clef.



Dans le grenier deux tonneaux et demye de sègle avecq douze quarts ou environ de bled noire, dont j'ay la clef.

Avenant le deuxième jour d'avril mil sept cent trante six.

Dans la cave cinq baricques et demye de vin, avecq quatorze aultres baricques vides, dont j'ay la clef.

Plus dans le sallon, deux armoires de deux battans chasques, scavoir une qui est fermé, vingt huit assiettes d'étains, neuf plads aussy d'étains avecq six cuilliers et six fourchettes d'argent avecq un sucrier d'estain ; dans l'autre armoire qui renferme plusieurs serviettes et nappes et lainseuls, dont j'ay la clef des dittes armoires, avecq une table et son tapy.

De plus dans la cuisinne une armoire à quatre battans sans clef avecq dix huit pièces de filles crus, deux bassains, deux pouailles aussy d'étain avec un garde manger, deux chaudrons, un passeparé (?), une platinne, une tourtière, trois chandeliers d'arrain, deux casseroles, une marmite de brones, un flasques, une pouelle à frire, une painte d'estain, dont nous en avons chargez les serviteurs.

Dans la chambre de la servante deux lits garnis, scavoir un qui a une couette et l'autre qui n'a point de couette, avecq une table, un coffre où sont les hardes de la servante, dont je n'ay pas la clef.

Davantage dans la chambre des vallais, six lits et couchettes garnis, dont je n'ay point la clef.

Le patours nous a déclaré qu'il y avoient tant mouttons que brebis et que aignaux de l'année, cent trante trois pièces.

De plus laditte servante nous a aussy déclaré qu'il y auroit sept vaches tant grandes que petites avecq deux grand bœufs, un cheval et son équipage, un cochon.

Dans la salle basse, trante six chaises avecq deux tables, un miroire, quatre quartes de terres et de la mer, un crusiffie à cadre doré avecq une espèce d'armoire, dont je n'ay point la clef de laditte salle.

Davantage laditte servante nous auroit fait voir le nombre de dix serviettes, la Vie des saints, douze poches à mettre du grain, un grippetous de faire, quatre drapts de lits, quatre serviettes et trois nappes dont nous avons chargé la servante.

Dans la chapelle un coffre où sont les ornemens de l'hautel, dont je n'ay point la clef.

Dans le bourg de Donges, dans la maisons qu'occupé le deffunt monsieur du Bouëxic, où demeure aujourd'huy Guillaume Boumaud, où jé trouvé un coffre avecq quinze assiettes et quatre plads aussy d'estain avecq six serviettes et deux nappes, une chemises à homme avecq quatre coutteaux de table dont j'ay la clef dudit coffre.

Dans un cabinets, environ cinquente fagots avecq trois cents de mottes, dont jé la clef.

Et est tous les meubles que nous aurions trouvez dans la maison nobles de la Hellardière, de tout quoy nous avons chargez les dits domestiques et dont nous avons rapporté notre présent procès verbal pour valloir et servir ainssy qu'il appar-tiendra, sous le seing dudit sieur de La Lande et celui du dit sieur Chotard, et de celui dudit Drouet, et celui de Simon Le Gland, un des domestiques, et le notre.

Fait et passé à la maison noble de la Hellardière, paroisse de Donges, les dits jours premier et deuxième d'avril mil sept cent trente six. Ainssy signé De La Lande Thomas, G. Drouet et J. Moret, greffier.

J'ay soussigné Jan Moret, greffier de la vicompté de Donges, déclaré m'estre transportez de ma susdite demeure que je fait audit bourg de Monthoir jusque dans la maison noble de la Hellardière à la prière et requeste de monsieur de Pigneuc, l'un des héritiers de deffunt monsieur du Bouëxic où estant arivé ce jour vingt cinq juin mil sept cent trente six, environs les huit heure du matin, où nous aurions fait ouverture d'une des dittes chambres pour pouvoir aller dans la chambre au costé où nous aurions aussy fait ouverture d'une armoire, dans laquelle armoire nous aurions trouvé remply remplis de différants papier concernants les tiltres pour la servitudes de laditte maison de la Hellardière, desquels papiers et tiltres ledit seigneur de Pigneuc s'en est chargé pour s'en servir comme il voira en avoir affaire. Plus ayant aussy fait ouverture d'un cabinet où nous aurions aussy trouvé une armoire et dans laquelle armoire nous aurions trouvé un petit coffre ferment à clef, dans lequel coffre il s'est trouvé la somme de neuf cents livres tournois en différantes espèces où ledit sieur Moreau a déclaré sans charger et comme exécuteur du testament de deffunt monsieur du Bouëxic, ce qu'il accepte volontairement et a déclaré en estre saisy pour en tenir compte, il voira en avoir affaire et suivant la déclaration du testateur, à quoy il s'est obligez sur tous et chacuns ses biens meubles et immeubles, présents et futures, sous les seings dudit seigneur de Pigneuc et du sieur Moreau et de maistre Gilles Drouet, porteur de procure de madamme de Carnée et des demoiselles de Pigneucs en datte des quatorze de may dernier et le trantième de may aussi dernier, et premier jour de may du mesme mois au raport de Nachele, Banors, nottaires du Roy au Chatelets de Paris, et deument signé Du Bouëxic de Carnée, deument contrôlé à Savenay le....

Laditte procuration de nobles demoiselles Malanis du Bouëxic de Pigneuc en datte du premier jour de may dernier, au raport de Gratien, Savyn, nottaires du bourg de Limazel, laditte procure deument contrôlé à Questembers le premier may aussy par J. Flémeau, laditte procure en datte du trantième de may dernier deument signé Janne Angélique du Bouëxic de Pigneuc, au raport de Sohier, Barbier, nottaires royaux de Rennes, la susdite procure deument contrôlé à Rennes le premier de ce mois par Le Bel, les susdittes proccures deument chiffrées et cotez en marge par maistre Drouet pour servir où estre devers le seigneur du Bouëxic de Pigneux.

Fait comme devant, ainssy signé Du Bouëxic de Pigneuc, P. Moreau, recteur de Monthoir, G. Drouet, procureur. Rature du trantiesme de may dernier... Jan Moret, greffier

### Remerciements

C'est grâce à Patrice Maillard que l'un d'entre nous découvrit La Hélarrière, juste après son acquisition par la propriétaire actuelle, Mme Viviane Bosse-Perus. Dès notre première visite, nous eûmes conscience qu'il y avait là une structure d'un très grand intérêt et nous en entreprîmes l'étude. Par la suite, au cours de la préparation du programme du Congrès de la SHAB à Saint-Nazaire (2008), nous fûmes invités à présenter le manoir aux congressistes. Ceci exigeait une étude plus approfondie. Le 5 septembre 2008, nous avons donc eu le privilège de présenter et d'expliquer le manoir à la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, à l'invitation de son président, M. Bruno Isbled. La Société a été accueillie par Mme Viviane Bosse-Perus, que nous remercions très vivement de nous avoir reçus à plusieurs reprises et qui a eu la gentillesse de nous permettre de faire une étude détaillée de cette demeure et du site. Outre l'autorisation qui nous a été donnée d'accéder à notre guise au manoir et au domaine, nous avons eu l'occasion, à de nombreuses reprises d'être accueillis à la table de Mme Viviane Bosse-Perus !

Cet article relève d'un projet de recherche multidisciplinaire à long terme, intitulé *The seigneurial domestic buildings of Brittany*, dont les auteurs sont les éléments principaux. Les encouragements et les aides, financières et autres, ont été essentiellement fournis par la British Academy, le Leverhulme Trust, la Society of Antiquaries of London, et nos institutions de rattachement, surtout les Universités de Reading et de Nottingham et, avant 1989, la London Metropolitan University. Nous les remercions tous pour leur soutien. Les cartes sont dues à Don Shewan ; il a également apporté une aide inestimable à notre recherche, tant sur le terrain que devant sa table à dessin, et ce pendant de longues années. Les éléments du plan cadastral de 1826 nous ont été aimablement transmis par M. Jean-François Caraës, conservateur aux Archives départementales de la Loire-Atlantique. Nous devons au V<sup>e</sup> Gilles du Bouëxic de Pinieux d'avoir pu consulter l'inventaire de 1736 et le testament qui l'accompagne ; l'un d'entre nous le remercie très vivement, non seulement de l'avoir autorisé à photographier ces documents, mais aussi de la très courtoise hospitalité offerte par sa famille. Mme Catherine Laurent, FSA, a très aimablement accepté de vérifier la transcription de ces documents.

Ce texte a été traduit de l'anglais par notre ami Patrick Galliou, FSA, Professeur émérite à l'Université de Bretagne Occidentale, qui a apporté son talent habituel à cette tâche.



## Bibliographie

- BLANDIN, G., *La Vicomté de Donges*, La Baule, 1980.
- DE LAIGUE, R., *La noblesse bretonne aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Réformations et montres. Évêché de Vannes*, t. Vannes, 1902 (réédition 2001).
- Donges, s.d. «Donges avant la Révolution, Manoirs et seigneuries», *Cahiers Dongeois*, n° 2, p. 77-82.
- DOYLE, W., *The Oxford History of the French Revolution*, Oxford, 1989.
- FABRE, M., *Héraldique médiévale bretonne. Images personnelles (vers 1350-1500), Armoriaux, sceaux, tombeaux*, 2 t., Paris, 1993.
- KERHERVÉ, J., «Les gens des finances des ducs de Bretagne 1365-1491», Thèse pour le doctorat d'État, Université de Paris IV-Sorbonne, Catalogue prosopographique, 3 t., 1986
- KERVILER, R., *Répertoire général de bio-biographie bretonne*, 8 t., 1886-1904, (réimpression Mayenne 1978).
- Le Manoir en Bretagne 1380-1600*, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, *Cahiers de l'Inventaire*, n° 8, Paris, 1993.
- La Patrimoine, La Patrimoine des Communes de la Loire-Atlantique* (Collection, Le Patrimoine des Communes de France, Flohic Éditions), 2 t., Charenton-Le-Pont, 1999.
- MEIRION-JONES, G., *The Vernacular Architecture of Brittany: an Essay in Historical Geography*, Edinburgh, 1982.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., GUIBAL, F., PILCHER, J.-R., «The seigneurial domestic buildings of Brittany : a provisional assessment», *Antiquaries Journal*, 1989, 69, part 1, p. 73-110.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., GUIBAL, F., PILCHER, J.-R., «Un des grands manoirs bretons: le château de Hac au Quiou», *Le Pays de Dinan*, 1990, 10, p. 171-207.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., PILCHER, J.-R., «Seigneurial domestic buildings in Brittany c.1000-1700», *Manorial Domestic Buildings in England and Northern France*, dir. G. Meirion-Jones et M. Jones, *Society of Antiquaries of London, Occasional Papers*, No. 15, 1993, London, p. 158-191.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., GUIBAL, F., «Coadélan en Prat, Côtes-d'Armor», *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. 86, 2008, p. 437-477.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., PILCHER, J.-R., «L'insertion des plafonds dans les salles à charpente apparente en Bretagne: un phénomène des seizième et dix-septième siècles», in *6<sup>e</sup> Entretiens du Patrimoine. Collection des Actes des Colloques de la Direction du Patrimoine, n° 6 : Le bois dans l'architecture. Rouen les 25, 26 et 27 novembre 1993*, Paris: Ministère de la Culture et de la Francophonie/Direction du Patrimoine, 1995, p. 67-80.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., HARRIS, R.B., «Le Bois Orcan en Noyal-sur-Vilaine: une étude pluridisciplinaire», *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine*, 103, 2000, p. 67-123.

MORICE, Dom H.-P., *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 t., Paris, 1742-1746.

NASSIET, M., *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bannalec, 1993.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, B.-A., *Les papes et les ducs des Bretagne*, 2 t., Paris et Rome, 1928.

POTIER DE COURCY, P., *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 6<sup>e</sup> édition, 2 t., réimpression, Mayenne, 1986.

SAULNIER, F., *Le Parlement de Bretagne 1554-1790*, 2<sup>e</sup> édition, 2 t. Mayenne, 1991.